



Le journal des Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur  Google play

TRANSPORT

09

SOCIAL

01

INFRASTRUCTURE

12

SANTE PUBLIQUE

01

RURAL

03

ADMINISTRATION

10

ENERGIE

01

GOVERNANCE PUBLIQUE

03

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@armp.cm, Web: www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 1698

5 Décembre 2018

5 December 2018

5:46 PM/17H:46

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce
Service et obtenez
votre CNE en
ligne par paiement
Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA

Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE

Capital (chiffres en FCFA):.....

Localisation

Pays : Ville :

Adresse^(**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : ☐ AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres)^(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*): ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)

☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale

N° Recu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Jointés à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non | Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....

SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	0186/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/18 DU 28 NOV 2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0186/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/18 DU 28 NOV 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION REGIONALE DES FORETS ET DE LA FAUNE DE L'ADAMAOUA A NGAOUNDERE(PHASE 4 : FINITIONS ET EQUIPEMENTS)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	26-12-2018

2	Reference	34/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 03 DECEMBRE 2018 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR, Y COMPRIS DESHUMIDIFICATEURS AU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE SIS A OKOLO, EN PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-12-2018

3	Reference	017/AONO/FEICOM/CIPM/ 2018 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/FEICOM/CIPM/ 2018 DU 05 DECEMBRE 2018 RELATIF AU RECRUTEMENTDES CONSULTANTS CHARGES DE REALISER L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DANS LES SECTEURS AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION CAMEROUN-ISRAEL
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	16-01-2019

4	Reference	018/ AONR/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°018/ AONR/FEICOM/CIPM/2018 DU 05 DECEMBRE 2018 , POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE REGIONALE DU SUD A EBOLOWA FINANCEMENT : BUDGET FEICOM, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	05-12-2018

5	Reference	002/DCO/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION OBJET : CONSULTATION N°002/DCO/AER/DG/DARH/2018, RELATIVE À LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2019
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	26-12-2018

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	003/DC/COMMUNE MONATELE/CIPM/2018 Lire
Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/COMMUNE MONATELE/CIPM/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DE LA COMMUNE DE MONATELE, PROGRAMME ANNUEL 2018 (32 ,00KM)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	21-12-2018

7

Reference	N° 04060/ASMI/MINH DU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLLCITATION A MANIFESTATION D'INTERETN° 04060/ASMI/MINH DU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINDH DU BUI.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	18-12-2018

8

Reference	N°04039/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLLCITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊTN°04039/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE DE L'AUTO-CONSTRUCTION (PHASE III)AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019 ET SUIVANT.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	17-12-2018

9

Reference	N°04037/ASMI/MINH DU/2018 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLLCITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°04037/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018EN VUE DE L'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES QUARTIERS DANS LES COMMUNES DE DOUALA III ET YAOUNDE VII AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	17-12-2018

10

Reference	N°04038/AMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETN°04038/AMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 EN VUE DE LA FORMATION DE JEUNES EN DIFFICULTE AUX PETITS METIERS DU SECTEUR URBAIN DANS LES COMMUNES DE MBOMA, GUIDER, GAROUA 1ER, MBENGWI, BAMENDA 3ÈME ET ABONG-BANG (FABRICATION ET POSE DES PAVES) EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE.FINANCEMENT : BIP MINH DU/EXERCICE 2019
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	17-12-2018

11

Reference	N° 04061/ASMI/MINH DU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLLCITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊTN° 04061/ASMI/MINH DU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE DANS CERTAINES COMMUNES DU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	18-12-2018

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference	0005417/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005417/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

13

Reference	0005418/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005418/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE UNIVERSEL (INFORMATIQUE; TÉLÉPHONIQUE, ÉLECTRIQUE DÉDIÉ) AU PORT AUTONOME DE DOUALA (6E, 7E, 8E, 10E ET 12E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE IGH SIMAR).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

14

Reference	0005490/DAG/DG/PAD DU 13/11/2018 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005490/DAG/DG/PAD DU 13/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 17/09/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL ET DU BÂTIMENT DES ARCHIVES À PARTIR DU POSTE DE TRANSFORMATION ARN.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

15

Reference	0005416/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005416/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 18/09/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES TECHNIQUES DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE DE RECHERCHE ET D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE REFOULEMENT DES MATÉRIAUX DE DRAGAGE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

16

Reference	5124/DG/PAD DU 18/10/2 018 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°5124/DG/PAD DU 18/10/2 018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 08/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 25 AVRIL 2018 POUR L'ETUDE EN VUE DE LA NORMALISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES (A PIEDS DANS L'EAU » AU PORT AUTONOME DE DOUALA (CIMENCAM, DANGOTE, ALUCAM ET SGMC).
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

17

Reference	006/D/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 du 23/11/2018 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 006/D/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'ATTRIBUTION SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ, AU QUARTIER BITENG MAETUR.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18	Reference	COMMUNIQUÉ Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°AONO/006/CENAME/CMS/2018, RELATIF A LA FOURNITURE DES PRODUITS SANITAIRES A LA CENAME
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

19	Reference	0005417/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005417/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

20	Reference	0005418/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005418/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE UNIVERSEL (INFORMATIQUE; TÉLÉPHONIQUE, ÉLECTRIQUE DÉDIÉ) AU PORT AUTONOME DE DOUALA (6E, 7E, 8E, 10E ET 12E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE IGH SIMAR).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

21	Reference	0005416/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0005416/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 18/09/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES TECHNIQUES DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE DE RECHERCHE ET D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE REFOULEMENT DES MATÉRIAUX DE DRAGAGE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

22	Reference	5124/DG/PAD DU 18/10/2 018 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°5124/DG/PAD DU 18/10/2 018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 08/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 25 AVRIL 2018 POUR L'ETUDE EN VUE DE LA NORMALISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES (A PIEDS DANS L'EAU » AU PORT AUTONOME DE DOUALA (CIMENCAM, DANGOTE, ALUCAM ET SGMC).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

23	Reference	006/D/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 du 23/11/2018 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 006/D/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'ATTRIBUTION SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOOUNDÉ, AU QUARTIER BITENG MAETUR.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

24

Reference	06/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 Lire
Titre/objet	DECISION N°06/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDE AU QUARTIER BITENG MAETUR.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

25

Reference	2252-18/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
Titre/objet	DECISION N°2252-18/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 24/08/2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE UNIVERSEL (INFORMATIQUE, TÉLÉPHONIQUE, ÉLECTRIQUE DÉDIÉ) AU PORT AUTONOME DE DOUALA (6', 7E, 8', 10' ET 12E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE IGH SIMAR)..
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

26

Reference	2263-18/DG/PAD DU 13/11/2018 Lire
Titre/objet	DECISION N°2263-18/DG/PAD DU 13/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 020/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 DU 17/09/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL ET DU BÂTIMENT DES ARCHIVES À PARTIR DU POSTE DE TRANSFORMATION ARN.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

27

Reference	1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
Titre/objet	DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° S : DIX VÉHICULES PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 DE 09 CV AU PLUS).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

28

Reference	1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
Titre/objet	DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 3 : VINGT ET UN VÉHICULES SUV DE 11 CV AU PLUS).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

29

Reference	1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
Titre/objet	DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 4 : SIX VÉHICULES BERLINES DE 09 CV AU PLUS).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

30	Reference	DECISION N°1957-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°1957-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 1 : UN BUS AMÉNAGÉ POUR LE TRANSPORT DES HÔTES).-
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

31	Reference	1963-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°1963-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 7 : SIX VÉHICULES BERLINES DE LIAISON 09 CV AU PLUS)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

32	Reference	1964-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°1964-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 8 : DEUX VÉHICULES UTILITAIRES DE LIAISON DE 09 CV AU PLUS).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

33	Reference	1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 2 : DEUX VÉHICULES BERLINES DE 13 CV AU PLUS).-
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

34	Reference	1962-18/DG/PAD DU 21/09/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°1962-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 6 : CINQ VÉHICULES PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 DE 09 CV AU PLUS).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

35	Reference	2250-18/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°2250-18/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 023/ AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 18/09/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES TECHNIQUES DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE DE RECHERCHE ET D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE REFOULEMENT DES MATÉRIAUX DE DRAGAGE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

36	Reference	DECISION N°2058-18/DG/PAD DU 02/10/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°2058-18/DG/PAD DU 02/10/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

37	Reference	DECISION N°2251-18/DG/PAD DU 09/11/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°2251-18/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

38	Reference	2186/DAG/DG/PAD/2018 DU 31/10/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°2186/DAG/DG/PAD/2018 DU 31/10/2018 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 DU 18/09/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES BANDES BORDS A QUAI AU PORT DE DOUALA (DU QUAI 2 AU QUAI 17)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

39	Reference	022/PR/MINMAP/DRLT/DDSM du 08/11/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°022/PR/MINMAP/DRLT/DDSM DU 08/11/2018 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE - COMMANDE N°35/LC/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/ CDPM/2015 DU 17/08/2015 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE NYIZAGHE, COMMUNE DE NYANON, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON FINANCEMENT : BIP 2015
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

40	Reference	ADDITIF N°01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01RELATIF AUX ARTICLES 11, 12.1, 13 ET LE RPAO : OURVETURES DES OFFRES, CRITERES ELIMINATOIRES ET METHODE DE SELECTIONAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/18 DU 12/11/2018 POUR LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AER EN ASSURANCE MALADIE ET DES VÉHICULES EN RISQUE AUTOMOBILE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

41	Reference	01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 RELATIF AL'ARTICLE 15.1 ET LE RPAO : CRITERES ELIMINATOIRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/AER/DG/CIPM/18 DU 12/11/2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS DE L'AER POUR L'EXERCICE 2018
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

42**Reference** [005/PN/BCC222/SG/DTS/SPCP/2018](#) [Lire](#)**Titre/objet**

PUBLIC NOTICE PROLONGATION OF DEADLINE FOR SUBMISSION OF BIDS THE GOVERNMENT DELEGATE ON BEHALF OF THE BAMENDA CITY COUNCIL RE-LAUNCHED THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 002/ONIT/BCCATB/2018 OF 9TH NOVEMBER 2018 FOR THE CONSTRUCTION OF THE OFFICES FOR THE LOCAL COORDINATION UNIT OF THE C2D - "REGIONAL CAPITALS 2" IN BAMENDA UNDER THE EMERGENCY PROCEDURE. HE WISHES TO INFORM THE GENERAL PUBLIC AND THOSE BIDDERS WHO HAD EARLIER ACQUIRED THE TENDER FILES THAT THE DEADLINE FOR THE SUBMISSION OF BIDS ORIGINALLY SCHEDULED FOR 5TH DECEMBER 2018 HAS BEEN EXTENDED TO 19TH DECEMBER 2019. THIS EXTENSION OF DEADLINE IS DUE TO SOME ADMINISTRATIVE AND SECURITY CONSTRAINTS.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs**Date de cloture** N/A

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
0186/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/18 DU 28 NOV 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
DELEGATION REGIONALE DES FORETS ET DE LA FAUNE DE L'ADAMAOUA A NGAOUNDERE(PHASE 4 :
FINITIONS ET EQUIPEMENTS)**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du programme de sécurisation des aires protégées le Ministre des Forêts et de la Faune lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la poursuite des travaux de la construction de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Adamaoua, phase IV (travaux de finition et équipement), Région de l'Adamaoua, Département de la Vina.

OBJECTIFS

De manière générale, il s'agit d'achever les travaux de construction de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'ADAMAOUA entamés depuis près de 10 ans. Ces travaux ont connu 3 premières phases qui ont permis de réaliser le clos et le couvert d'un bâtiment R+2, entièrement crépis, avec quelques installations sanitaires et électriques, un réseau de câble informatique, et des réseaux publics d'eau et d'électricité. La présente phase (phase 4) de travail est destinée aux travaux de finition de ce bâtiment.

De façon spécifique, il s'agira :

- De sécuriser le site et assainir la parcelle,
- D'exécuter les travaux definition extérieure et intérieure, d'installer la climatisation et compléter les installations électriques et sanitaires
- D'installer les équipements de secours d'eau et d'électricité

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

Pour la sécurisation du site et l'aménagement de la parcelle,

1. Les travaux préparatoires à savoir : l'installation du chantier, le levé du site et élaboration du plan de masse ;
2. Les travaux de maçonnerie de la clôture (terrassement, fondation, élévation, enduits)
3. Les menuiseries métalliques
4. La peinture
5. La construction de la guérite, la toilette domestique et l'abri groupe
6. L'électrification de la clôture et la réalisation des VRD

Pour la finition extérieure et intérieure, la climatisation et le complément des installations électriques et sanitaires

1. Les travaux préparatoires à savoir l'installation de chantier et la réalisation des plans de recollement des fluides,
2. Le complément des menuiseries bois et métalliques ainsi que le complément de la vitrerie,
3. La vérification et les raccords des réseaux de plomberie et le complément des sanitaires
4. La vérification et les raccords du réseau d'électricité et le complément des installations
5. La fourniture et l'installation des climatiseurs
6. La préparation des surfaces extérieures des murs et la peinture générale des murs y compris l'étanchéité au silicone autour des baies ALU
7. La construction d'un support pour château d'eau
8. Les travaux divers de maçonneries, de plomberies, de carrelage et de menuiseries bois, de menuiseries métalliques, etc.

Pour les équipements de secours d'eau et d'électricité

1. La construction d'un système d'alimentation d'eau de secours comprenant un forage et une borne fontaine
2. La fourniture et l'installation d'un groupe électrogène et des extincteurs.

3. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais du domaine de génie civil/génie électrique et des forages d'eau potable relevant du régime du réel.

4. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres sont financés par les ressources du Fonds Commun Multipartenaires du PSFE, exercice 2018 pour un montant **TTC de cent trente trois millions deux cent quarante un mille neuf cent cinq (133 241 905) FCFA** réparti en 3 lots

5. Consultation du Dossier

Les informations générales relatives au présent Appel d'Offres National Ouvert peuvent être obtenues par les soumissionnaires, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807, dès publication du présent avis, et sur présentation d'une quittance de versement au Trésor public d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) francs CFA** au titre des frais d'achat du DAO. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, téléphone).

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en neuf (09) exemplaires dont un (01) original et huit (08) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés sis au 8ème étage, porte 807) de l'Immeuble Ministériel n° 2, au plus tard **le 26 DEC 2018 à 13 heures** et devra porter la mention :

*«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°0186/AONO/MINFOF/CSPM/FC- PSFE/18 DU 28 NOVEMBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE LA DELEGATION REGIONALE DES FORETS ET DE LA FAUNE DE L'ADAMAOUA A NGAOUNDERE
(PHASE 4 : FINITIONS ET EQUIPEMENTS)
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

8. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de **quatre (4) mois**.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du présent DAO. Le montant est de **deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA**, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront être datées de moins de trois (03) mois, établies postérieurement à la date de signature de l'avis.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

a) L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu **le 26 DEC 2018 à 14 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun PSFE, dans la salle des conférences de l'Unité de Gestion du Fonds Commun, sise au 2^{ème} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre.

b) Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Critères d'évaluation

Les critères d'élimination des offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures;
- Fausses déclarations, Pièces falsifiées ;
- Absence d'une pièce du dossier technique ;
- Absence d'une pièce de l'offre financière ;
- Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères essentiels
- Somme TTC des contrats exécutés) justifié des deux (02) dernières années inférieure à soixante quinze millions (75 000 000).

LES PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

Selon le système binaire Oui/ Non, les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Présentation de l'offre,
- 2) Références antérieures du soumissionnaire,
- 3) Caractéristiques du matériel, des équipements et des outils de travail,
- 4) Les services offerts après exécution
- 5) Les travaux, planning
- 6) Le délai d'exécution.
- 7) Solvabilité de l'Entreprise
- 8) L'expérience du personnel
- 9) La note technique (méthodologie, organigramme, planning)
- 10) L'attestation de visite de site

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme aux dispositions du DAO et la proposition financière jugée la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Les cocontractants restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis à l'immeuble ministériel n° 2, porte 807 Yaoundé-Cameroun.

Les soumissionnaires doivent demander des renseignements par écrit (lettre, email). Les réponses du MINFOF à ces demandes faites dans le délai réglementaire seront communiquées à tous les soumissionnaires par écrit et en même temps dans un délai d'au moins 14 jours avant la fin du délai de soumission.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 »

YAOUNDE le 28 Novembre 2018

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 03 DECEMBRE 2018
RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR, Y
COMPRIS DESHUMIDIFICATEURS AU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES DE LA
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE SIS A OKOLO, EN PROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
7-2D2206

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale se propose de lancer en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la mise en œuvre d'un système de traitement et de renouvellement de l'air, y compris déshumidificateurs au Service de la Documentation et des Archives de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale sis à Okolo, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché comprennent : l'acquisition, l'installation et la mise en service de quatre mini centrales de traitement d'air au service des archives de la CNPS à OKOLO, telles que contenues dans le CCTP.

Les travaux à effectuer intègrent ce qui est ci-dessous détaillé.

Le mode opératoire suivra les étapes ci-après :

- Livraison et réception du matériel objet du présent marché ;

- Vérification des garanties, des quantités et de la qualité ;

- [Raccordement électriques](#) :- Test de fonctionnalité

1- Introduction d'air neuf (en remplacement de l'air vicié) ;

2-Purification de l'air insufflé ;

3- Participation au confort ambiant ;

4-Atténuation du bruit extérieur ;

5- En option, récupération des calories en utilisant de la chaleur de l'air, recyclage total.

- Réceptions technique et provisoire.

- La mise à la disposition du Maître d'Ouvrage : des fiches techniques et procès-verbaux d'essais des équipements, des fiches de suivi de fonctionnement et d'entretien, ainsi que des plans d'installation en 2 exemplaires papiers et sur CD-ROM au format numérique JPG (JPEG) et clé USB

La liste ci-dessus n'étant pas exhaustive, l'adjudicataire devra y inclure toutes sujétions d'accessoires permettant de réaliser les installations telles que décrites dans le présent document.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **FCFA HTT 39 510 954 (trente-neuf millions cinq cent dix mille neuf cent cinquante-quatre).**

4. Allotissement

Les prestations sont réunies en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais justifiant d'une expérience avérée dans ce type de prestations.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de l'exercice 2018 sur la ligne d'imputation budgétaire **7-2D2206** conformément au programme **P112**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage, porte 903 de l'immeuble siège de la CNPS à la place de l'indépendance, dès publication du présent Avis au Journal des Marchés, sur le site web de la CNPS www.cnps.cm et par voie d'affichage.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au lieu ci-dessus indiqué, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **45 000 (quarante-cinq mille)** francs CFA dans le Compte d'Affectation Spécial CNPS n° 1003 3052 0707 0070 00003-93 ouvert dans les livres de la banque UBA.

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront dans tous les cas se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, contacts téléphoniques).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés, au plus tard **le 27 décembre 2018 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 03 DECEMBRE 2018 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR, Y COMPRIS DESHUMIDIFICATEURS AU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE SIS A OKOLO, EN PROCEDURE D'URGENCE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations, objet du présent Appel d'Offres est de 06 (six) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, précisant le montant **de 790 000 (sept cent quatre-vingt-dix mille)**.

Ladite caution sera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **27 décembre 2018 à 14h30mn**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, dans la salle de réunions de ladite Commission au 4^e étage, porte 416 de l'immeuble CNPS sis à l'Avenue Kennedy.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les Critères éliminatoires sont les suivants :

Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;

Absence d'une pièce administrative à l'ouverture des plis ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif (toutefois, le soumissionnaire dispose d'un délai de 48h pour rendre conforme, la pièce non conforme, faute de quoi il sera éliminé);

~~Absence de l'attestation de visite de site contresignée par le chef de structure de la localité bénéficiaire de l'ouvrage et le~~

soumissionnaire ;
Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
Non validation d'au moins 70% des sous critères d'évaluation ;

● Non-respect des normes RSE :

- Effectif du personnel affilié à la CNPS : supérieur ou égal à 3 (télédéclaration des 03 derniers mois), liste détaillée du personnel assortie de leurs immatriculations individuelles à la CNPS, joindre l'APS attestant de la mise à jour du paiement des cotisations ;
- Juste rémunération (respect du SMIG : joindre DIPE ou états des salaires) ;
- Respect du principe de la promotion du genre : justifier d'au moins 20% de genre féminin dans l'effectif (joindre DIPE ou la liste du personnel ainsi que le rapport genre) ;
- Assurance de responsabilité civile couvrant l'exercice en cours (joindre police d'assurance).

Critères essentiels de qualification

N°	CRITERES	EVALUATION	
		OUI	NON
1	Présentation générale de l'offre ● Reliure en spirale, ● mise en forme du document, ● ordonnancement des différentes parties du document, ● intercalaires en couleur		
2	Références de l'entreprise ● Justifier des prestations d'un montant cumulé au moins égal à FCFA (douze millions) au cours des trois (03) dernières années.		
3	Capacité de financement ● Une attestation de capacité de financement délivrée par une banque d'un montant supérieur ou égal à FCFA 12 000 000 (douze millions)		
4	Qualification et expérience du personnel clé ● Chef de projet - Technicien supérieur de génie électrique ou maintenance industrielle (Bac + 2 au moins ou équivalent) - Justifier d'une expérience d'au moins deux (02) années ● Conducteur des travaux - Technicien de génie électrique ou maintenance industrielle (Bac au moins ou équivalent) - Justifier d'une expérience d'au moins trois (03) années		
5	Conformité aux normes HQSE ● Justifier des équipements de protection des travailleurs		

6	Preuves d'acceptation des conditions du Marché ● CCAP paraphé sur chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page, avec la mention « lu et approuvé » ● CCTP paraphé sur chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page, avec la mention « lu et approuvé »		
7	Planning et délai ● ●	Planning, Délai ? à 06 mois	
8	Méthodologie et organisation ● ●	Présence d'une note méthodologique Approche organisationnelle des équipes du travail	
9	Conformité technique des équipements ●	Voir grille d'évaluation	

15. Attribution

Le Marché sera attribué au candidat ayant :
présenté l'offre administrative conforme ;
validé au moins 70 % pour cent des critères d'évaluation ;
présenté l'offre financière évaluée la moins disante.

Nombre maximum de lot

Un seul lot

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Visite des sites

Pour mémoire

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés, 9ème étage, porte 903 sis à l'Immeuble siège de la CNPS. /-

YAOUNDE le 3 Décembre 2018

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/FEICOM/CIPM/ 2018 DU 05 DECEMBRE 2018
RELATIF AU RECRUTEMENT DES CONSULTANTS CHARGES DE REALISER L'ETUDE DE FAISABILITE DU
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DANS LES SECTEURS
AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION CAMEROUN-ISRAEL**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
61-20-500,

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipelement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue du recrutement des Consultants chargés de réaliser l'étude de faisabilité du programme de développement des projets communaux dans les secteurs agro-pastoral et halieutique, dans certaines Communes des Régions de l'Adamaoua (Belel, Galim-Tignere, Mbé, Ngan-ha, Ngaoui, Tibati), du Centre (Bibey, Kon-Yambetta), de l'Extrême-Nord (Blangoua, Mogodé, Yagoua), du Nord (Lagdo), du Nord-Ouest (Tubah), du Sud (Mvangan, Ma'an, Mintom) et du Sud-Ouest (Mamfé) dans le cadre de la coopération Cameroun-Israel.

2. Consistance des prestations

Le consultant doit être capable de fournir pour les secteurs ciblés, d'une part, une proposition sur la faisabilité du programme dans chacune des dix-sept (17) Communes sus citées, aux plans technique, financier, socio-environnemental et juridique, et d'autre part, une stratégie de financement du programme assortie de la cartographie des bailleurs de fonds.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation étalée est de quatre-vingt-dix-neuf millions (99 000 000) Francs CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à des cabinets, bureaux d'études, groupements de consultants nationaux spécialisés, avec des effectifs composés d'un docteur vétérinaire, d'un ingénieur agronome, d'un expert économiste/financier, d'un ingénieur spécialiste en biotechnologies, d'un ingénieur de génie rural/génie civil, et d'un expert en production animale ou halieutique).

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du FEICOM« 61-20-500, honoraires versés » exercices 2018 et 2019.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à : **la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM sise à la Direction Générale MIMBOMAN Yaoundé, BP 718, FEICOM 381, Rue 4.565 Mimboman YDE 4^{ème} , Tél/Fax : (237) 222 22 27 28 / 222 23 17 59, dès publication du présent Avis.**

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à :

la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM sise à la Direction Générale MIMBOMAN Yaoundé, BP 718, FEICOM 381, Rue 4565 Mimboman YDE 4^{ème}, Tél/Fax : (237) 222 22 27 28 / 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant du versement de la somme non remboursable de cent vingt mille (120 000) Francs CFA dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine du FEICOM (Service des Marchés et Approvisionnements), sise à Mimboman, **au plus tard le 16 JANVIER 2019 à 14 heures précises** et devra porter la mention suivante : **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0 17/AONO/FEICOM/CIPM/2018 DU 05 DECEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS CHARGES DE REALISER L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DANS LES SECTEURS AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION CAMEROUN-ISRAELEXERCICES 2018 et 2019 « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. Delai de Livraison

La durée de l'étude ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables, prenant en compte les périodes de recherche documentaire, de réalisation des investigations et des présentations, ainsi que celles de validation des rapports d'étape et final.

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un Etablissement de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt mille (1 980 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être daté de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des offres par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM, aura lieu le **16 JANVIER 2019 à 15 heures** précises dans la salle de réunion de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine du FEICOM. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
offre technique non-conforme aux TDR ;
absence de TDR paraphés ;
absence de la caution de soumission ;
présence d'informations financières dans l'offre technique ;
offre technique inférieure à 75%.

LES PRINCIPAUX CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur les aspects suivants :

Présentation générale de l'offre ;
Compréhension de la mission ;
Observations et suggestions sur les TDR ;
Méthodologie d'exécution des prestations ;
Qualification et compétences du personnel clé pour la mission ;
Expérience du Cabinet dans les missions similaires
Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 75 points sur 100 seront ouvertes pour la suite de la procédure.

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection par points, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM : Tél : (237) 222 22 27 28/ Fax : (237) 222 23 17 59, Poste 217 Porte 11, BP :718 Yaoundé, FEICOM 381, Rue 4.565 Mimboman YDE 4^{ème}

YAOUNDE le 5 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Camille Philippe

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°018/ AONR/FEICOM/CIPM/2018 DU 05 DECEMBRE 2018 , POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE REGIONALE DU SUD A EBOLOWA FINANCEMENT : BUDGET FEICOM, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
22-01-100

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), lance un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques devant assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'Agence Régionale FEICOM du Sud à Ebolowa.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent les missions suivantes:

Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux ;

Mission 2 CCR : Contrôle de la conformité des réalisations (CCR) ;

Mission 3 AOR : Assistance aux opérations de réception (AOR).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de ces prestations est de **quarante-sept millions (47 000 000) de francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Restreint est ouverte aux Cabinets d'Etudes/BET qui ont été pré-qualifiés à l'issu des Avis à Manifestation d'Intérêt N° **07/ASMI/FEICOM/DG/2018 du 30 août 2018.**

N°	BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES	ADRESSE
1.	ENGINEERS & DESIGNERS (ENDES)	B.P. 2870 Douala, Tél. 243 224 410, e-mail :en_des@yahoo.fr
2	AE CONSULT S.A	B.P. 34 385 Yaoundé, Tél. 242 77 39 19/ 694 25 96 10, aeconsults@yahoo.fr
3	Groupement AFRIKAN METHOD- GE	B.P. 2833 Yaoundé, Tél. 242 10 62 76/699 52 74 36, email afrikanmethod@yahoo.fr

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres National Restreint sont financées par le budget du FEICOM, exercice 2018 et suivants, Imputation : « 22-01-100 Autres constructions ».

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnements), sise au siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM 381, Rue 4561 MIMBOMAN YDE 4ème, Téléphone 222 22 27 28 ; poste 217 ; Fax 222 23 17 59, Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis.

7. Acquisition du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier peut être obtenu à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnement) sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable, de **soixante mille (60 000) FCFA**, paiement effectué au compte « CAS-ARMP » à la BICEC YAOUNDE au titre des frais d'achat de dossier.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en huit (08) exemplaires dont un original et sept (07) copies marquées comme tels, et une version électronique desdites offres, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnement) , à la Direction Générale sise à Mimboman, FEICOM 381, Rue 4.565 YDE 4ème , poste 217, porte 11, au plus tard, le 15 JANVIER 2019 à 14 heures ; heure locale et devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 018/ AONR/FEICOM/CIPM/2018 DU 05 DECEMBRE 2018 , POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE REGIONALE DU SUD A EBOLOWA
FINANCEMENT : BUDGET FEICOM, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de quinze (15) mois à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrage de celles-ci.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **neuf cent quarante mille (940 000) francs CFA** par lot, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) phases.

L'ouverture des offres aura lieu le 15 JANVIER 2019 à 15 heures par la Commission interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de la **Direction de la Mobilisation des ressources financières de la Comptabilité et du Patrimoine.**

L'ouverture des offres financières se fera après évaluation des offres administratives et techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant validé au moins 75 pour cent des sous-critères.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Ø Fausses déclarations ou pièces falsifiée

Ø Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

Ø Présence d'informations financières dans l'offre administrative et technique ;

Ø Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;

Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

	DESIGNATION	NOTATION
A	Présentation générale de l'offre	03 points
B	Compréhension du travail demandé (Observations sur les TDR, Organisation, Méthodologie d'exécution des prestations et Planning de réalisation)	20 points
D	Références du consultant pour les missions similaires : joindre les contrats (première et dernière pages avec PV de réception)	22 points
E	Qualification du personnel spécialisé dans le domaine de la mission	40 points
F	Moyens techniques et matériels à mettre en place	10 points
G	Capacité de financement (20.000.000 FCFA)	5 points
TOTAL		100 points

Méthode de sélection du consultant

Les propositions seront classées en fonction de leurs scores techniques (St) et financiers (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière), comme suit : $S = St \times T + Sf \times P$. Dans le cadre du présent Appel d'Offres, $T = 80$ et $P = 20$. La note technique minimale requise pour être éligible à l'ouverture de l'offre financière est de 75 points sur 100.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié qui aura produit l'offre la mieux disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Comptabilité et du Patrimoine (Service des Marchés et Approvisionnement) du FEICOM, Tél : 222 22 27 28, Poste 217, Porte 11, BP : 718 YAOUNDE, FEICOM 381, Rue 4565. Fax : (237) 222 23 17 59.

YAOUNDE le 5 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Camille Philippe

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION OBJET : CONSULTATION N°002/DCO/AER/DG/DARH/2018, RELATIVE À LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2019

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de la fourniture citée en objet, le Directeur Général de l'Agence d'Electrification Rurale envisage de procéder à **la fourniture de la connexion internet à la Direction Générale et dans les bureaux annexes de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun.**

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quinze (15 000 000) millions de francs CFA.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises exerçantes dans la fourniture de la connexion internet.

4. Consultation du Dossier

Le Dossier de consultation peut être retiré auprès du Service des Marchés de l'AER contre présentation d'une quittance de versement de la somme de **vingt six mille (26 000)** francs CFA au Compte d'Affectation Spécial **CAS-ARMP N° 335 988** à la BICEC Yaoundé, Agence Centrale.

5. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être retiré auprès du Service des Marchés de l'AER contre présentation d'une quittance de versement de la somme de **vingt six mille (26 000)** francs CFA au Compte d'Affectation Spécial **CAS-ARMP N° 335 988** à la BICEC Yaoundé, Agence Centrale.

6. Remises des offres

Les offres seront remises plus tard le **26/12/2018 à 14 heures** précises au Service des Marchés de l'AER, et devra porter la mention suivante :

Consultation N°002/DCO/AER/DG/DARH/2018, relative à la fourniture de la connexion internet à la Direction Générale et dans les bureaux annexes de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun pour l'exercice 2019.

7. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées au plus tard **26/12/2018 à 15 heures** précises à la salle des conférences de l'AER. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

8. Renseignements Complémentaires

Pour tout acte de corruption constaté, bien vouloir appeler ou envoyer un message SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 4 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE DE MONATELE

**DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/COMMUNE MONATELE/CIPM/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 POUR
LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RESEAU ROUTIER
NATIONAL BITUME DE LA COMMUNE DE MONATELE, PROGRAMME ANNUEL 2018 (32 ,00KM)**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Monatéle, Autorité Contractante, lance pour le compte de la république du Cameroun, un Avis de Consultation pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet de la présente Demande de Cotation constitués en **un lot** concernent pour l'essentiel, les éléments ci-après :

- T1 Désherbage ou Débroussaillage des abords de la route (3 passes)
- T2 Elagage d'arbres et /ou d'arbustes
- T3 Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes
- T4 Décapage et nettoyage des accotements
- T5 Curage des ouvrages hydrauliques existants
- T6 Curages des fossés et exutoires
- T7 Dégagement en amont et en aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau
- T8 Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages
- T9 Restauration des gardes corps
- T10 Restauration des glissières de sécurité
- T11 Restauration des panneaux de signalisation

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

Les travaux sont repartis en un lot suivant les itinéraires ci - après :

Tronçons	Communes traversées	Code de la Route	Longueur (Km)	Budget Provisionnel TTC	Délai (mois)
Nkoltomo 1 – Emana (Inter N4)	Monatéle – Sa'a Ebebda	RN 4	15		2.5 (deux et demi) mois pour la première passe ; 2 (deux) mois pour la deuxième passe ; 2 (deux) mois pour la troisième passe.
Monatéle – Elig Ambassa – Tala 1 (Limite Evodoula)	Monatéle - Evodoula	RC	14		
Bretelles Gendarmerie – Prison – Sanaga - Monument	Monatéle	RC	3		
TOTAL			32	17 976 938	

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans les travaux de cantonnage

6. Financement

Les travaux, objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Fonds routier Programme 2018(BIP)

7. Consultation du Dossier

Le dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services du Maître d'Ouvrage à la Mairie de Monatéle auprès du Chef de Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain de Monatéle, situé en face de la tribune de la place des fêtes de Monatéle. Dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **Vingt-cinq -mille (25 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de Monatéle, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services du Maître d'Ouvrage à la Mairie de Monatéle auprès du Chef de Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain de Monatéle, situé en face de la tribune de la place des fêtes de Monatéle. Dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **Vingt-cinq -mille (25 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de Monatéle, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Monatéle auprès du Chef de Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain de Monatéle, situé en face de la tribune de la place des fêtes de Monatéle au plus tard le **21 décembre 2018 à 14heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N° 003/ADC/COMMUNE MONATELE/CIPM/2018 du 30 Nov. 2018 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DE LA COMMUNE DE MONATELE, PROGRAMME ANNUEL 2018
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à 6.5 (six et demi) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune de Monatéle.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **359 539 (Trois cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-neuf) FCFA**, valable pendant Douze (6.5) mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **359 539 (Trois cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-neuf) FCFA**, valable pendant Douze (6.5) mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard quinze (15) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du Règlement de l'Avis. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **21 Décembre 2018 à 15 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de délibération de la Mairie de Monatéle, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Monatéle, situé en face de la tribune de la place des fêtes de Monatéle auprès du Chef de Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, téléphone : **675 712 373**.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié au 677 77 05 33 / 671 12 81 08 »

YAOUNDE le 29 Novembre 2018

Le MAIRE

MESSI TSALA André

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLCITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 04060/ASMI/MINHDU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINH DU BUI.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Architecturales et Techniques devant participer à l'appel d'offres national restreint pour les études architecturales et Techniques en vue de la construction de la délégation départementale du MINH DU BUI, qui sera lancé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain pour le compte de l'exercice 2019.

2. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, en 04 exemplaires dont un original et trois copies respectivement marqués comme tels, devront parvenir au plus tard le **18 DECEMBRE 2018, à 13 heures** précises heure locale à l'adresse suivante :

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN, SERVICE DES MARCHES, 9ème ETAGE-PORTE 02, IMMEUBLE MINISTERIEL N° 1 (FACE POSTE CENTRALE) - YAOUNDE
Avec la mention

*« AVIS DE SOLLCITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 04060/ASMI/MINHDU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018
POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINH DU BUI ».*

3. Composition du dossier

Les candidats devront fournir les pièces ci-après présentées en deux volumes, en français ou en anglais.

Volume 1 (DOSSIER ADMINISTRATIF)

Le « volume 1 » comprend les documents administratifs suivants en originaux ou copies certifiées conformes (selon le cas), datées d'au plus trois (03) mois :

- a) une lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- b) l'original de l'attestation de non-redevance de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts;
- c) l'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du candidat ;
- d) l'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Public (ARMP) ;

En cas de groupement, chacun des membres constitutifs devra fournir les pièces de b) à d), la pièce a) étant produite par le mandataire du groupement. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

L'absence ou la non-conformité de l'une des pièces suscitées entraînera l'élimination du candidat.

Volume 2 (DOSSIER TECHNIQUE)

Le dossier technique devra comprendre :

L'Organigramme complet

Il pourra être présenté sous forme d'un schéma accompagné éventuellement d'une note explicative.

La liste du personnel
Elle indiquera :



- le Chef de Projet
- le personnel technique (experts) ;
- le personnel d'appui (techniciens, etc...).

Le candidat fournira pour chaque personnel les pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- un C.V daté et signé par le concerné ;
- la copie certifiée conforme du diplôme de chaque expert ;
- la définition des tâches proposées pour chaque personnel ;
- une attestation de disponibilité signée par chaque personnel ou copie du contrat de travail dudit personnel.

La liste indicative des experts clés jugés nécessaires pour la réalisation des prestations se présente comme suit :

EXPERTS	Nombre	Poste	Nombre d'années d'expérience minium
Architecte	01	Chef de projet	05 ans
Ingénieur génie électrique (Electromécanicien ou électronicien ou électricien)	01	Expert	03 ans
Ingénieur de Génie civil	01	Expert	03 ans
Géotechnicien	01	Expert	03 ans
Environnementaliste	01	Consultant	03 ans
PERSONNEL D'APPUI			
Electrotechnicien	01	Personnel d'appui	03 ans
Technicien de Génie civil	01	Personnel d'appui	03 ans
Frigoriste	01	Personnel d'appui	03 ans
Plombier	01	Personnel d'appui	03 ans
Autres à préciser	01	Personnel d'appui	03 ans

Les références du bureau d'études

Le bureau d'études ou le groupement de consultants associés produira la liste de ses références en particulier dans le domaine similaire (conception de bâtiments, ERP). Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence devra être justifiée par la photocopie des première et dernière pages du contrat concerné, conjointement avec le procès-verbal de recette ou l'attestation de bonne fin et le dernier décompte pour les prestations en cours y afférents.

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat déclarera les moyens en sa possession nécessaires à la réalisation de l'étude et à mettre à la disposition du

personnel, notamment :

- la logistique de transport et de communication ;
- le matériel informatique et bureautique opérationnel en sa possession ;
- tout autre matériel jugé nécessaire.

Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre.

La justification desdits moyens se fera par les photocopies légalisées des cartes grises (par les services compétents du Ministère des Transports) pour le matériel roulant et les factures pour le reste du matériel.

4. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme (voir point IV.1) ;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- non justification de la réalisation d'une étude technique ou architecturale dans le bâtiment au cours des cinq dernières années ;
- plus de 02 études en cours avec le MINH DU ;
- note technique inférieure à 70 points

*. Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

N°	CRITERES	POINTS
1	Référence pour les prestations similaires justifiées	30
2	Personnel	50
3	Moyens techniques et matériels	15
4	Présentation	05

5. Evaluation et publication des résultats

L'insertion dans le dossier d'appel d'offres restreint, de la liste des candidats pré-qualifiés tient lieu de publication des résultats du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt.

YAOUNDE le 4 Décembre 2018

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°04039/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE DE L'AUTO-CONSTRUCTION (PHASE III) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019 ET SUIVANT.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le Document « Vision 2035 », l'un des objectifs stratégiques pour améliorer les conditions et le cadre de vie des populations camerounaises est la mutation des villes en vecteur de croissance et de création des richesses.

Pour atteindre cet objectif, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2009) précise que la stratégie

à mettre en œuvre dans le sous-secteur de l'habitat et du développement urbain visera à « réduire de façon significative

la proportion de l'habitat indécemment en milieu urbain ».

Cet objectif entre en droite ligne avec l'objectif 11 fixé par les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Il s'agit, en l'occurrence pour les pays membres des Nations Unies : « de faire en sorte que les villes et les établissements humains

soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». En d'autres termes, tout individu

doit disposer d'un logement abordable et sûr,

et, l'Etat doit mettre en place les conditions idoines pour la construction des logements durables et résilients en utilisant autant que possible les matériaux locaux.

En effet, il est manifeste de constater que dans les villes camerounaises, à l'instar des villes de l'Afrique Centrale, ce sont les actions

et les interventions de particuliers qui façonnent les espaces urbains. D'après le Rapport diagnostic sur l'évaluation des capacités

des acteurs publics et privés du secteur de l'habitat social réalisée par l'ex-MINDUH en 2009, il a été relevé clairement que l'auto-construction

représente près de 97% de la production annuelle de logements au Cameroun.

Elle se traduit par la manifestation de la volonté d'un individu

à satisfaire son besoin primaire vital, se loger, en construisant soi-même sa maison ou

avec l'aide d'artisans ou dans une moindre mesure, de professionnels de la construction.

C'est par conséquent le facteur nodal de la caractérisation des espaces urbains et ruraux, et la vitrine des quartiers de nos villes.

Au regard de l'importance de l'auto construction tant dans l'occupation des sols que dans la construction des logements, le Gouvernement

a eu à entreprendre plusieurs études en vue d'accompagner les auto-constructeurs.

A ce jour, l'incidence de ces nombreuses études n'a pas connu des effets significatifs dans l'amélioration des conditions et du cadre de vie

des populations, notamment le « Guide pratique d'auto-construction en terre »

dont le but visé était d'aider tous ceux qui participent

à la construction d'une maison en terre, de mieux la construire et surtout,

de sensibiliser et de vulgariser les différentes techniques

de production et de mise en œuvre du matériau terre.

La production de ce guide n'a pas levé tous les questionnements relatifs à l'auto-construction au Cameroun, car sa présentation

et la pertinence de son contenu n'ont pas été adaptées à la cible, les autos constructeurs, qui ne sont pas généralement

des professionnels de la construction, alors qu'ils ont la propension de réaliser leur logement à moindre coût avec des matériaux semi-durables, voire durables.

C'est fort de ce qui précède que le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain s'emploie à élaborer un Guide de l'auto-construction plus adapté à la cible, et qui puisse répondre à la nécessité de construire des logements décentes,

sûrs et abordables, et par conséquent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'habitat urbain et rural.

2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet la pré- qualification des Cabinets et Bureaux d'Etudes

Techniques Nationaux devant participer à l'Appel d'Offre National Restreint relatif à la réalisation de l'étude portant sur l'élaboration d'un guide de l'auto-construction, inscrit au Budget d'Investissement Public et lancé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, au titre de l'exercice 2019.

Cette étude permettra de mettre à la disposition des populations, un guide explicatif, technique simplifié et illustré permettant de construire leur logement, selon les différents matériaux utilisés dans leur environnement proche.

Cette partie d'étude est composée de trois (03) phases :

- La phase 1, Elaboration du rapport de mise en œuvre

Ce rapport de mise en œuvre fera ressortir les éléments ci-après :

JDM n° 1698 du 5 Décembre 2018

Page 35 sur 96

Tel: (+237) 222 22 00 09. E-mail:pridesoft@armp.cm

06/12/2018



- La méthodologie qui permettra d'atteindre les résultats attendus de l'étude (le Consultant devra proposer des améliorations sur les termes de référence en présentant ses limites) ;
- les définitions des concepts qui pourront permettre d'avoir une compréhension commune des termes utilisés dans l'étude par exemple : Guide, Auto-construction, Matériaux locaux de construction, Matériaux semi-définitifs de construction, Caractéristiques mécaniques et techniques des matériaux, etc.
- La problématique de l'auto-construction, les difficultés de ce secteur;
- L'établissement d'un état des lieux préliminaires qui portera essentiellement sur la recherche documentaire et aboutira à l'analyse des résultats des études menées ou en cours dans le cadre de la construction et de l'auto-construction.

Cet état des lieux consistera également pour le consultant à faire une description physique de la zone de l'étude et les conditions adéquates de sa réalisation pour atteindre efficacement les objectifs escomptés

- Le programme détaillé des activités menées et à mener ;
- Le personnel clé de la mission, la définition des tâches de chacun ainsi que l'organigramme ;
- Le matériel et la logistique à mettre en œuvre pour le bon déroulement de l'étude ;
- Les annexes diverses (les fiches d'enquêtes ainsi que la méthode d'enquête à utiliser, la méthodologie des essais techniques des matériaux usité localement, bibliographie, etc.)

- La phase 2, état des lieux et caractérisation des matériaux semis-définitifs usités localement

L'état des lieux a pour objectif d'identifier et d'inventorier les matériaux semi-définitifs ou définitifs couramment utilisés

dans la zone de l'étude et d'en déterminer leurs caractéristiques mécaniques et techniques adaptées à la construction.

Les résultats des enquêtes, sondages, essais seront consignés

dans le rapport d'état des lieux et caractérisation

des matériaux locaux usités. Ce rapport devra donc présenter entre autres :

- Une description administrative et physique de la zone d'étude ;
- La méthodologie des enquêtes et d'échantillonnage utilisée ;
- Les résultats des enquêtes effectuées sur les types de matériaux utilisés suivant les différentes parties d'ouvrage de construction d'un logement ;
- Une note descriptive sur la disponibilité des matériaux primaires utilisés dans la zone assortie d'une cartographie ;
- La méthode de prélèvements et les résultats des essais géotechniques, techniques et mécaniques effectués sur les matériaux ;
- La formulation des mélanges pour obtenir un matériau secondaire semi-durable ou durable ainsi

que leurs caractéristiques mécaniques et techniques, avec un accent mis sur les composants du mélange accessible localement et à moindre coût.

Enfin, le consultant proposera une esquisse du futur Guide.

- La phase 3, guide de l'auto-construction en zone du grand sud :*

Sur la base de la description de l'état des lieux, objet de l'étude à l'étape 1, le Consultant élaborera un guide de l'auto constructeur.

Ce document décrira principalement d'une part les techniques et procédés de construction suivant chaque type de matériaux

semi-définitifs ou définitifs identifiés dans la zone, de la fondation à la finition, présentés de façon didactique et illustrée,

et d'autre part les dispositions utiles, administratives et juridiques à prendre pour auto construire, ainsi que les étapes

et les acteurs qui interviennent dans le processus d'auto construction au Cameroun.

Ce guide se limitera sur la construction des logements en plain-pied,

et sur la description d'au plus trois matériaux

locaux identifiés pour chaque partie d'ouvrage, contiendra entre autres :

- Un bref aperçu du cadre juridique et institutionnel de l'auto-construction existant;
- Les précautions administratives, techniques et urbanistiques à prendre pour choisir le site de construction ;
- Les différentes étapes de la construction (de l'achat du terrain jusqu'à l'achèvement de la construction proprement dite);
- Les techniques d'implantation du bâtiment ainsi que les outils élémentaires ;
- Les techniques et procédés de construction des différentes parties d'ouvrage du bâtiment, suivant le type de matériaux utilisés ;
- Les précautions à prendre, ainsi que les techniques de fournitures ou poses des installations électriques et sanitaires ;
- Les normes de fabrication, de production, de dosage ou de formulation des mélanges d'un produit fini de construction (briques, parpaings, ...);
- Une évaluation sommaire du coût de construction d'un T4 en fonction de chaque matériau utilisé dans la zone de l'étude;

- Des brochures de conseils pratiques.



Le Consultant fera des graphiques et des schémas, ou appuiera d'images montrant les différentes techniques ou procédés proposés et suivant les différentes étapes de la construction. Seule la phase 3 fait l'objet de cette ASMI.

3. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINH DU, Exercice 2019 et suivant.

4. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02),
au plus tard le **17 DECEMBRE 2018 à 12 heures** avec la mention :

*« AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°04039/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018
POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE DE L'AUTO-CONSTRUCTION (PHASE III)
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019 ET SUIVANT »*

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci-après, réunies en un seul volume :

* Partie 1 : Pièces Administratives

La « Partie 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, dates d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- a) Une lettre timbrée de motivation dûment signée du candidat ;
- b) La copie de la patente en cours de validité et certifiée conforme par le service émetteur ;
- c) La copie certifiée conforme de la carte de contribuable ;
- d) L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du consultant ;
- e) L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Nota benné :

- 1) Le Consultant qui n'est pas installé au Cameroun produira uniquement les pièces a et d ci-dessus citées ;
 - 2) En cas de groupement et sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus :
 - Le Consultant devra produire une convention de groupement notarié qui désignera formellement le mandataire ;
 - Le mandataire est tenu de produire toutes les pièces sus-évoquées ;
 - Les membres sont astreints à produire la pièce e (s'ils sont installés au Cameroun) ou d (s'ils ne le sont pas).
- Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

Partie 2 : Dossier Technique

La liste des experts clés du Consultant

Le soumissionnaire présentera les Curricula vitae et copies des diplômes des personnels clés susceptibles

d'être mobilisés pour l'exécution des prestations, à savoir :

- (1). Un Chef de Mission, Architecte, inscrit à l'ONAC, justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience, ayant conduit au moins deux (02) études dans le domaine de construction en matériaux locaux et d'élaboration de cahiers de charges techniques.
- (2). Un ingénieur de conception de génie civil, de qualification minimale de BAC+5, ayant au moins dix (10) d'ancienneté dans la profession et justifiant d'une expérience dans la recherche sur la résistance des matériaux (RDM) de construction, notamment en matériaux locaux ;



(3). Un Ingénieur Géotechnicien, de qualification minimale BAC+3, justifiant au moins de cinq (05) ans d'expérience et d'au moins 03 études d'analyse du Sol et des matériaux de construction;

(4). Trois Experts en enseignements techniques (Electricité, Maçonnerie et Menuiserie bois) ayant au moins six (06) ans d'expérience dans l'enseignement (si c'est un fonctionnaire, il doit être disponible);

(5). Deux graphistes-dessinateurs, de qualification minimale BAC en dessin du bâtiment ou artistique, justifiant au moins de trois (03) ans d'expérience et ayant participé à deux projets recourant aux graphismes ou illustrations.

(6). Un cartographe, de qualification minimale BAC + 2, d'un diplôme de technicien en cartographie, justifiant au moins de trois (03) ans d'expérience et ayant participé à deux projets recourant aux travaux de cartographie.

(7). Un Environnementaliste, de qualification minimale BAC+3, justifiant au moins de cinq (05) ans d'expérience et d'au moins 03 études environnementales en matière de construction des logements.

Les références du Cabinet

Le Cabinet produira la liste de ses références réalisées dans les domaines ci-après, pendant les dix (10) dernières années :

- Références dans le domaine des études techniques de construction des logements en matériaux locaux, au moins deux (02) au Cameroun ou en Afrique;
- Références dans le domaine géotechnique sur l'identification et la caractérisation des matériaux de construction, au moins deux.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie, de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet.

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession ou mise à disposition nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;
2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété

La liste du matériel informatique, bureautique et de géotechnique (ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels de traitement de texte et d'images, etc.) présents au siège du Cabinet ;

NB : la localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin. Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le soumissionnaire peut préfinancer les prestations à hauteur de 25 millions de F CFA.

6. Critères d'évaluation

* **Critères éliminatoires :**

- Dossier non conforme aux prescriptions du présent avis ;
- Fausse déclaration / pièce falsifiée ;
- Non justification de la réalisation d'une étude dans le bâtiment au cours des cinq dernières années ;
- Plus de deux (02) études en cours d'exécution au MINH DU et des contrats non achevés ou en cours de résiliation ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Présentation d'un dossier de fonctionnaire en service et indisponible.

* **Critères essentiels d'évaluation**

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

- Personnel : 50 points
- Références : 25 points
- Matériel : 15 points
- Plan de travail et méthodologie proposés : 10 points.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

7. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste Centrale), ou à la Direction de l'Habitat Social et de la Promotion Immobilière, sise au 6^e étage de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste Centrale).

8. Evaluation et publication des résultats

L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

YAOUNDE le 30 Novembre 2018

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°04037/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 EN VUE DE L'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES QUARTIERS DANS LES COMMUNES DE DOUALA III ET YAOUNDE VII AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Études Techniques et Cabinets d'Urbanisme devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint en vue de l'aménagement concerté des quartiers sous équipés de Douala 3^e et Yaoundé VII au titre de l'exercice 2019.

Les délais prévus pour l'exécution de cette étude sont de deux (02) mois.

La mission consacrée à l'ingénierie sociale à travers la mise en place d'un cadre de développement social participatif vise :

- l'information, la sensibilisation, l'organisation et l'outillage des populations à participer à la gestion des équipements et infrastructures communautaires du quartier, en concertation avec les CTD ;
- l'identification des projets par niveau de service dans le quartier.

2. Participation et origine

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

- Être un consultant exerçant dans le domaine du développement social, de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement urbain, de la collecte des données, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance du secteur urbain au Cameroun ;
- Justifier des capacités techniques et financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- Justifier d'une expérience suffisante dans le domaine du développement social, de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement urbain, de la collecte des données ;
- Disposer du matériel et du personnel nécessaires pour les prestations à exécuter ;
- Ne pas avoir deux études ou plus en cours au MINH DU.

3. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02), au plus tard le **17 DECEMBRE 2018** avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°04037/ASMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 EN VUE DE L'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES QUARTIERS DANS LES COMMUNES DE DOUALA III ET YAOUNDE VII AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

4. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

Volume 1 (Pièces Administratives)

Le «Volume 1» comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- Une attestation de non redevance de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Il est précisé que l'absence ou la non- validité d'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat. En cas de groupement,

les candidats produiront un accord de groupement notarié dans lequel le mandataire est expressément désigné. Chaque membre produira les pièces ci-dessus citées.

Volume 2 (Dossier Technique)

La liste des experts clé de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :

- un Chef de Projet, Un Ingénieur social ou Animateur Social de niveau minimal BAC+5, Avoir des compétences avérées dans l'animation sociale, dans les études socioéconomiques, dans la planification sociale et l'accompagnement communautaire, avoir une bonne familiarité des mécanismes de dynamique de groupe sera un atout supplémentaire ;

- un Animateur Social de niveau minimal BAC+3, Avoir des compétences et une expérience pratique supérieure ou égale à 02 ans dans le domaine de l'animation sociale, et dans l'accompagnement communautaire, avoir une bonne familiarité des mécanismes de dynamique de groupe sera un atout supplémentaire ;

- un expert en génie civil de formation minimale Bac+2 en génie civil ayant une expérience pratique supérieure ou égale à 02 ans dans le domaine de conception et de mètre des ouvrages de génie civil.

Les candidats fourniront la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- La copie certifiée du diplôme de chaque personnel ;
- Pour les Ingénieurs de Génie Civil, une attestation d'inscription à l'ONIGC pour l'année en cours ;

Les références du Cabinet

Le BET produira la liste de ses références réalisées uniquement dans les domaines de développement social, de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement urbain, de la collecte des données, etc., pendant les dix (10) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou

le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'ouvrage et le lieu d'exécution du projet ;

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation de la prestation.

A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété ou la mise à disposition (photocopies légalisées des cartes grises ou des factures certifiées) ;

2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

- La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels, etc.) présents au siège du BET ;
- La liste de tout autre matériel topographique et géotechnique, qui sera mise à disposition ou propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours

du projet (fournir les factures certifiées des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel).

Les candidats possédant en propre le matériel seront favorisés.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le candidat

peut pré-financer les prestations à hauteur de 10 millions.

L'autorisation de vérification des déclarations



Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

5. Critères d'évaluation

• **Critères éliminatoires :**

- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent ASMI ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non justification de la réalisation d'une prestation similaire au cours des cinq dernières années ;
- Note d'évaluation du dossier technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Avoir deux (02) études et plus en cours au MINH DU.

• **Critères essentiels d'évaluation du dossier technique**

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants :

- Personnel : 50 points
- Références : 30 points
- Matériel : 05 points
- Capacité financière : 15 points.

6. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), ou à la Division du Développement Social Urbain, Immeuble Ministériel N°2, 4^eme étage, porte 406, Tél. 222 22 35 87.

7. Evaluation et publication des resultats

L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

YAOUNDE le 30 Novembre 2018

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°04038/AMI/MINH DU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018 EN VUE DE LA FORMATION DE JEUNES EN DIFFICULTE AUX PETITS METIERS DU SECTEUR URBAIN DANS LES COMMUNES DE MBOMA, GUIDER, GAROUA 1ER, MBENGWI, BAMENDA 3ÈME ET ABONG-BANG (FABRICATION ET POSE DES PAVES) EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE. FINANCEMENT : BIP MINH DU/EXERCICE 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La lutte contre le chômage des jeunes est une préoccupation majeure du Chef de l'Etat dans le cadre de la politique dite des << Grandes Ambitions >>, qui place l'amélioration des conditions de vie des camerounais au centre de toutes les préoccupations de développement économique et social.

Cette volonté politique est réaffirmée par l'adoption par le Gouvernement du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) d'une part, et d'autre part de la Stratégie de Promotion des activités recourant à l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) au cours de l'exercice budgétaire 2019, qui font de la promotion de l'emploi et de l'insertion sociale des jeunes en difficulté l'une des priorités essentielles des pouvoirs publics.

Selon l'Enquête sur l'Emploi et le secteur Informel (EESI) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS), le chômage des jeunes est de l'ordre de 17% au plan national dont respectivement 22% à Douala et 30% à Yaoundé.

Cette situation entraîne dans les villes l'aggravation d'un certain nombre de fléaux sociaux qui sont préjudiciables à la stabilité sociale. Il s'agit de l'alcoolisme, la toxicomanie, la délinquance juvénile, la prostitution et d'autres incivilités urbaines.

Dans le cadre des missions sociales et d'encadrement des jeunes urbains qui sont assignées au MINH DU, figure la création des emplois décents

en faveur des jeunes, à travers la promotion des activités recourant à l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). En effet, le milieu urbain constitue un important gisement d'emplois qu'il importe de capitaliser dans les domaines de : Infrastructures, habitat social, microprojets d'intérêt communautaire, assainissement, embellissement etc. Or la plupart des jeunes en quête d'emplois sont souvent déscolarisés, sans qualifications ni expériences professionnelles, ce qui rend difficile leur insertion dans l'exécution des projets urbains.

C'est dans ce contexte que le MINH DU a entrepris depuis l'exercice budgétaire 2007 la mise en œuvre d'un important programme de formation des jeunes en difficulté à certains métiers productifs du secteur urbain. En l'occurrence, la fabrication et la pose des pavés ; la fabrication et l'utilisation des matériaux locaux de construction ; l'horticulture urbaine ; la câblodistribution d'images par câbles ; la gestion des unités de production des pavés etc.

La particularité de la session de formation de l'année 2019 est qu'elle sera davantage axée sur la théorie et la phase des cas pratiques afin que les jeunes soient directement opérationnels sur le terrain.

2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la pré - qualification des Bureaux d'Etude nationaux jouissant d'une expertise avérée dans le domaine de la formation des jeunes aux métiers du secteur urbain.

3. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires, dont un (01) original et trois (03) copies, marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain à l'immeuble ministériel n°1 (face Poste centrale) au 9^e étage-porte 02 le 17 DECEMBRE 2018, à 12 heures, heure locale au plus tard avec la mention :

*AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°04038/AMI/MINHDU/2018 DU 30 NOVEMBRE 2018*

*EN VUE DE LA FORMATION DE JEUNES EN DIFFICULTE AUX PETITS METIERS DU SECTEUR
URBAIN DANS LES COMMUNES DE MBOMA, GUIDER, GAROUA 1^{er}, MBENGWI, BAMENDA 3^{ème} ET
ABONG-BANG (FABRICATION ET POSE DES PAVES) EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE.
FINANCEMENT : BIP MINHDU/EXERCICE 2019*

4. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, selon les cas), datées d'au plus trois (03) mois :

- Une lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une copie certifiée conforme de la Patente de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts ;
- L'original de l'attestation de non - faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du soumissionnaire ;
- L'original de l'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

En cas de groupement de BET, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

Volume 2 (Dossier Technique)

La liste du personnel d'encadrement

Le personnel technique minimum d'encadrement à mettre en place pour la réalisation des prestations est le suivant :

- Un chef de Mission (Ingénieur de Génie Civil) ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine.
- Au moins un Technicien Supérieur de Génie Civil (TSGC) ayant une expérience supérieure ou égale à 3 ans dans le domaine.
- Au moins un Technicien d'Agriculture (TA) ayant une expérience supérieure ou égale à 3 ans dans le domaine.

Le Candidat fournira la liste du personnel de maîtrise, accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- La copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;
- La définition des affectations proposées pour chaque personnel.

N.B. : - La non production de l'une de ces pièces entraînera pour l'Expert en question, la note zéro (0) ;

- Tout dossier comprenant un personnel fonctionnaire sera purement et simplement rejeté.

Les références du BE et sa compréhension du travail demandé

* Le BE produira la liste de ses références dans les prestations requises. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation

de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- La copie de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception

JDM n° 1698 du 5 Décembre 2018

Page 46 sur 96

Tel: (+237) 222 22 00 09. E-mail:pridesoft@armp.cm

06/12/2018



afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles ;

- Le nom du Maître d'ouvrage ;
- Le lieu d'exécution du projet ;
- Une autorisation permettant de saisir le Maître d'ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence concernée.

* Le BE produira également un petit exposé relatif à sa compréhension des prestations au double plan théorique et pratique (contexte, objectifs, méthodologie, planning d'exécution, résultats attendus).

* Les BE intéressés remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations complémentaires sur les prestations attendues auprès de la Division du Développement Social Urbain du MINHDU aux heures ouvrables, à l'immeuble ministériel n°2, 4ème étage, porte 406, téléphone 222 22 35 87.

NB : les références du mandataire devront représenter au moins les trois quart (3/4) des références totales.

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession nécessaires à la réalisation des prestations.

A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;
 2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;
 - La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, projecteur, scanner, logiciel, photocopieuses, etc.) présents au siège du BET ;
 - La liste de tout autre matériel technique etc..., propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel) susceptible d'être utilisé au cours de l'opération.
- Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès de la firme concernée.

N.B : La location desdits matériels doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le soumissionnaire peut pré financer les prestations à hauteur d'au moins 15 millions de F CFA.

L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

5. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires :

- Dossiers administratif ou technique non - conformes aux prescriptions du présent avis ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non justification de la réalisation d'une prestation similaire au cours des cinq dernières années ;
- Présentation d'un dossier de fonctionnaire en service ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

- Critères essentiels

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

A - Références 20 points

B - Personnel d'encadrement 40 points

C – Matériels 10 points

D - Organisation –Méthodologie et Planning 30 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus pour la suite de la procédure.

6. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires au présent avis peuvent être obtenus auprès de la Division du Développement Social Urbain du MINH DU aux heures ouvrables, à l'immeuble ministériel n°2, porte 406, téléphone 222 22 35 87.

7. Evaluation et publication des resultats

L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

En outre, conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun, le nombre de marchés dont un candidat pré-qualifié dans le cadre de cet ASMI, pourrait être attributaire est limité à un contrat.

YAOUNDE le 30 Novembre 2018

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 04061/ASMI/MINH DU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE DANS CERTAINES COMMUNES DU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de l'appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en matière de planification urbaine et afin de constituer une liste restreinte de Consultants devant participer aux Appels d'Offres Nationaux Restreints relatifs à l'élaboration des documents de planification urbaine pour certaines communes du Cameroun, au titre de l'exercice budgétaire 2019, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme qui désirent participer à la pré -qualification pour les opérations sus- indiquées et dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme devant participer aux Appels d'Offres restreints portant sur les études d'élaboration des documents de planification urbaine au titre de l'exercice 2019.

Notamment :

- les Plans d'Occupation des Sols (POS) ;
- les Plans Sommaires d'Urbanisme (PSU) ;
- les plans de Secteur (PS).

NB : Chaque candidat devra préciser le ou les études sollicitées. Chaque commune fera l'objet d'une étude unique lors des appels d'offres restreints qui seront lancés par les Commissions de Passation des Marchés compétentes, à l'issue du présent ASMI. Les délais prévus pour l'exécution desdites études sont de douze (12) mois pour les POS, huit (08) mois pour les PSU et huit (08) mois pour les PS.

Ces études viseront entre autre et selon le cas, l'appui des Collectivités Territoriales Décentralisées concernées à :

- La définition des orientations fondamentales, réglementaires, administratives ou financières, de l'aménagement du territoire de la commune ;
- L'identification de la destination générale des sols ;
- La programmation progressive de la mise en œuvre des projets, dont un Plan Investissement Prioritaire pour une première phase d'exécution de 5 ans ;
- La délimitation du périmètre de chacune des zones d'affectation ;
- L'établissement des règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol.

Il s'agira d'établir suivant le cas :

- L'état des lieux et la base de données (statistiques et cartographiques) ;
- L'analyse et le bilan diagnostic, dans lequel le Consultant, à la suite d'un travail préliminaire procédera à une analyse qualitative et quantitative des sites naturels et créés (atouts et contraintes), du contexte socio-économique et démographique, de l'accès au logement et aux services urbains de base des populations avec un accent sur les groupes défavorisés ;
- la vision et les objectifs stratégiques de développement de la commune
- les scénarii de développement de la commune ou les scénarii d'aménagement des secteurs concernés s'il s'agit du plan de secteur;
- le programme des besoins en espaces et en équipements et infrastructures
- le document d'urbanisme final conformément à la loi régissant l'urbanisme au Cameroun.

3. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02), au plus tard le **18 DECEMBRE 2018 à 12 heures** avec la mention

4. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

***. Volume 1 (Pièces administratives)**

Le «Volume 1» comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat précisant le ou les lots sollicités;
- Une attestation de non-redevance de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Il est précisé que l'absence ou la non- validité d'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

***. Volume 2 (Dossier Technique)**

La liste des experts clés de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

A- Pour les études d'élaboration des POS

- Un Chef de Mission, Urbaniste justifiant d'une expertise avérée et des références pertinentes en matière de planification urbaine :

- Formation en urbanisme ou en gestion urbaine, d'une école ou institut d'urbanisme (BAC+5)
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le secteur urbain en matière de planification urbaine stratégique, d'aménagement et de programmation urbaine

- Avoir participé à au moins 04 études de même nature, dont au moins deux en qualité de Chef de mission

- Etre inscrit à l'Ordre des Urbanistes du Cameroun (ONUC)

- Un Ingénieur VRD :

- Formation d'Ingénieur de Génie Civil ou génie urbain (BAC+5)

- Spécialiste en infrastructures urbaines et évaluation socio-économique des projets

- Expérience professionnelle d'une durée minimum de sept (07) ans dans la conception et la maintenance d'infrastructures urbaines

- Expérience minimale d'au moins trois (03) projets d'études de planification urbaine

- Etre inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Cameroun (ONIGC).

- Un Architecte :

- Formation en architecture et urbanisme (BAC + 5).

- Expérience minimale d'au moins sept (07) ans dans le domaine de l'aménagement urbain et de la promotion immobilière ;

- Avoir participé à au moins trois (03) études de même nature, et bien connaître le contexte urbain camerounais ;

- Etre inscrit à l'Ordre National des Architectes du Cameroun (ONAC).

- Un Expert en Système d'Information Géographique (SIG) :

- Formation en Géographie, Cartographie, Topographie ou équivalent (au moins BAC+4) spécialiste en Systèmes d'Information Géographique

- Expériences professionnelles d'au moins 5 ans dans le domaine de la cartographie ;

- Avoir réalisé au moins 02 études dans le domaine de la cartographie numérique,

- Maîtrise des logiciels ARCGIS et MAPINFO et autre logiciel de cartographie.

- Un géographe :

- Formation en géographie (BAC+5) ;

- Expérience minimale d'au moins 7ans dans les études urbaines et le traitement des données en matière de planification urbaine et de programme urbaine

- Avoir participé à au moins trois (03) études de même nature, et bien connaître le contexte urbain camerounais ;

- Bonne connaissance en analyses et projections démographiques.

- Un Sociologue urbain

- Formation en sociologie urbaine (BAC+3)

- Expérience minimale d'au moins 07 ans dans le domaine du traitement des données en matière de planification urbaine, de programme de développement

- et dans les analyses sociologiques des projets similaires

- Avoir participé à au moins 03 projets d'élaboration de Plans d'urbanisme ;

- Un Économiste

- Formation en économie (BAC+5)

- Expérience professionnelle d'au moins 07 ans dans les domaines de la prévision économique, de la finance et de la fiscalité locale ou dans le domaine

- de la gouvernance urbaine ou du développement urbain local

- Avoir réalisé au moins 03 études dans le domaine d'audits financiers, ou des finances locales.

- La connaissance du contexte des communes camerounaises et la justification d'une expérience dans ces domaines sur le plan national ou international seront très appréciées.

- Un Environnementaliste

- Formation en Sciences environnementales (BAC+4)

- Expérience professionnelle ayant d'au moins 5 ans en analyse environnementale des études de planification

urbaine et en analyse de risques

- Disposer d'au moins trois (03) références dans les projets similaires
- Bonne connaissance du développement durable.

B- Pour les études d'élaboration des PSU

- Un Chef de Mission, Urbaniste justifiant d'une expertise avérée et des références pertinentes en matière de planification urbaine :

- Formation en urbanisme ou en gestion urbaine d'une école ou institut d'urbanisme (BAC+5)
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le secteur urbain en matière d'aménagement urbain, d'études stratégiques, de planification et de programmation urbaine

- Avoir participé à au moins 04 études de même nature, dont au moins deux en qualité de Chef de mission

- Etre inscrit à l'Ordre des Urbanistes du Cameroun (ONUC)

- Un Ingénieur VRD :

- Formation d'Ingénieur de Génie Civil ou génie urbain (BAC+5)

- Spécialiste en infrastructures urbaines et évaluation socio-économique des projets

- Expérience professionnelle d'une durée minimum de sept (07) ans dans la conception et la maintenance d'infrastructures urbaines

- Expérience minimale d'au moins trois (03) projets d'études de planification urbaine

- Etre inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Cameroun (ONIGC)

- Un Sociologue urbain

- Formation en sociologie urbaine (BAC+3)

- Expérience minimale d'au moins 07 ans dans le domaine du traitement des données en matière de planification urbaine, de programme de développement

- et dans les analyses sociologiques des projets similaires

- Avoir participé à au moins 03 projets d'élaboration de Plans d'urbanisme ;

- Un Expert en Système d'Information Géographique (SIG) :

- Formation en Géographie, Cartographie, Topographie ou équivalent (au moins BAC+4) spécialiste en Systèmes d'Information Géographique

- Expériences professionnelles d'au moins 5 ans dans le domaine de la cartographie ;

- Avoir réalisé au moins 02 études dans le domaine de la cartographie numérique,

- Maîtrise des logiciels ARCGIS et MAPINFO et autre logiciel de cartographie

- Un Environnementaliste

- Formation en Sciences environnementales (BAC+4)

- Expérience professionnelle ayant d'au moins 5 ans en analyse environnementale de projets et en analyse de risques

- Disposer d'au moins trois (03) références dans les projets similaires

- Bonne connaissance du développement durable.

C- Pour les études d'élaboration des PS

En tout état de cause, le personnel clé minimal requis sera le suivant :

- Un Chef de Mission, Urbaniste justifiant d'une expertise avérée et des références pertinentes en matière de planification urbaine :

- Formation en urbanisme ou en gestion urbaine d'une école ou institut d'urbanisme (BAC+5)

- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le secteur urbain en matière d'aménagement urbain, d'études stratégiques, de planification et de programmation urbaine

- Avoir participé à au moins 04 études de même nature, dont au moins deux en qualité de Chef de mission

- Etre inscrit à l'Ordre des Urbanistes du Cameroun (ONUC)

- Un Ingénieur VRD :

- Formation d'Ingénieur de Génie Civil ou génie urbain (BAC+5)

- Spécialiste en infrastructures urbaines et évaluation socio-économique des projets

- Expérience professionnelle d'une durée minimum de sept (07) ans dans la conception et la maintenance d'infrastructures urbaines

- Expérience minimale d'au moins trois (03) projets d'études de planification urbaine

- Etre inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Cameroun (ONIGC).

- Un Architecte :

- Formation en architecture et urbanisme (BAC + 5).

- Expérience minimale d'au moins sept (07) ans dans le domaine de l'aménagement urbain et de la promotion immobilière ;

- Avoir participé à au moins trois (03) études de même nature, et bien connaître le contexte urbain camerounais ;

- Etre inscrit à l'Ordre National des Architectes du Cameroun (ONAC).

- Un géographe :

- Formation en géographie (BAC+5) ;

- Expérience minimale d'au moins 7ans dans les études urbaines et le traitement des données en matière de planification urbaine et de programme urbaine

- Avoir participé à au moins trois (03) études de même nature, et bien connaître le contexte urbain camerounais ;

- Bonne connaissance en analyses et projections démographiques.

- Un Sociologue urbain

- Formation en sociologie urbaine (BAC+3)

- Expérience minimale d'au moins 07 ans dans le domaine du traitement des données en matière de planification

urbaine, de programme

de développement et dans les analyses sociologiques des projets similaires

- Avoir participé à au moins 03 projets d'élaboration de Plans d'urbanisme ;

• Un Économiste

- Formation en économie (BAC+5)

- Expérience professionnelle d'au moins 07 ans dans les domaines de la prévision économique et de la fiscalité locale ou dans le domaine

de la gouvernance urbaine ou du développement urbain local

- Avoir réalisé au moins 03 études dans le domaine d'audits financiers, ou des finances locales.

- La connaissance du contexte des communes camerounaises et la justification d'une expérience dans ces domaines sur le plan national ou international seront très appréciées.

• Un Environnementaliste

- Formation en Sciences environnementales (BAC+4)

- Expérience professionnelle ayant d'au moins 5 ans en analyse environnementale de projets et en analyse de risques

- Disposer d'au moins trois (03) références dans les projets similaires

- Bonne connaissance du développement durable.

• Un topographe :

- Formation Ingénieur Géomètre ou universitaire de formation équivalente (Bac+3)

- Expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la réalisation travaux topographiques et d'enquêtes cadastrales en milieu urbain dont au moins

cinq ans en qualité de responsable de la topographie ;

• Un expert foncier :

- Formation en droit ou en urbanisme (Bac+4/5) spécialiste des questions légales en milieu urbain, en droit foncier et en politiques urbaines et ayant participé

à une étude d'aménagement urbain de complexité similaire à celle faisant l'objet de la présente consultation.

Les candidats fourniront la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

• Un CV daté et signé par le concerné ;

• Une copie certifiée du diplôme de chaque personnel ;

• Une attestation de présentation de l'original du diplôme ;

• Pour les Urbanistes, une attestation d'inscription à l'ONUC pour l'année en cours ;

• Pour les Architectes, une attestation d'inscription à l'ONAC pour l'année en cours ;

• Pour les Ingénieurs de Génie Civil, une attestation d'inscription à l'ONIGC pour l'année en cours ;

• Pour les Ingénieurs Géomètre, une attestation d'inscription à l'OGEC pour l'année en cours ;

• Une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères

(nom du projet, pays, dates, administration responsable, bailleur de fonds).

NB : L'ancienneté du personnel au sein de l'équipe du consultant sera prise en compte dans l'évaluation.

Les références du Cabinet

Le BET produira :

- la liste de ses références réalisées uniquement dans le domaine de l'aménagement urbain et la programmation urbaine, pendant les dix (10) dernières années.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie de l'extrait

du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné.

Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'ouvrage et le lieu d'exécution du projet ;

- une liste des projets en cours de réalisation par le cabinet avec précision de délais d'achèvement.

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations.

A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;

2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

a) La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels, etc.) présents au siège du BET ;

b) La liste de tout autre matériel topographique et géotechnique, propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures

des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel).

Les candidats possédant en propre le matériel seront favorisés.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la

COBAC, et précisant que le candidat
peut pré financer les prestations à hauteur de :

- 70 millions de FCFA pour les groupes 1 et 2;
- 75 millions de FCFA pour le groupe 3.

L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

5. Critères d'évaluation

• **Critères éliminatoires :**

- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent ASMI ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non justification de la réalisation d'une étude dans l'aménagement urbain au cours des cinq dernières années ;
- Note d'évaluation du dossier technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Avoir au moins deux études de planification en cours ou non achevées.

• **Critères essentiels d'évaluation du dossier technique**

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants pour chaque Lot :

- Personnel : 50 points
- Références : 30 points
- Matériel : 05 points
- Capacité financière : 15 points.

Seuls les candidats qui auront totalisés, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus de deux études. Pour être adjudicataire de deux études, le soumissionnaire devra présenter une capacité de préfinancement d'un montant minimum de 100 millions FCFA.

6. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), ou à la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération, sise au 4^eme étage de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), Tél : 222 219 919.

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 04061/ASMI/MINH DU/2018 DU 04 DECEMBRE 2018
POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE DANS CERTAINES VILLES DU
CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

7. Evaluation et publication des resultats

L'avis d'Appel d'Offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

En outre, conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun, le nombre de marchés dont un candidat pré-qualifié dans le cadre de cet ASMI, pourrait être attributaire est limité à deux (02) contrats.

YAOUNDE le 4 Décembre 2018

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005417/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

L'appel d'offres national ouvert 018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 26/07/2018 relatif à la fourniture du matériel informatique au Port Autonome de Douala est déclaré **infructueux**.

Le soumissionnaire est par conséquent prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005418/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE UNIVERSEL (INFORMATIQUE; TÉLÉPHONIQUE, ÉLECTRIQUE DÉDIÉ) AU PORT AUTONOME DE DOUALA (6E, 7E, 8E, 10E ET 12E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE IGH SIMAR).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

La société EERDIS, BP 17472 Douala, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offres susvisé pour un montant de **F CFA TTC 77 171 775 et un délai d'exécution de soixante-quinze (75) jours**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de lettre-commande y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005490/DAG/DG/PAD DU 13/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 17/09/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL ET DU BÂTIMENT DES ARCHIVES À PARTIR DU POSTE DE TRANSFORMATION ARN.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

La société **AMENAGUS SARL, BP 7089 Douala**, soumissionnaire de

l'appel d'offres susvisé est déclaré adjudicataire pour un montant de **F CFA TTC 21 863 295** et un délai d'exécution de **quarante-cinq (45) jours**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des

Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de lettre-commande y relative.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer

retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 13 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005416/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 18/09/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES TECHNIQUES DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE DE RECHERCHE ET D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE REFOULEMENT DES MATÉRIAUX DE DRAGAGE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

L'appel d'offres international ouvert N° 023/AOIO/PAD/CIPMAS/2018 du 18/09/2018 pour le recrutement d'un cabinet d'études techniques devant réaliser l'étude de recherche et d'identification de nouveaux sites de refoulement des matériaux de dragage au Port Autonome de Douala est déclaré **infructueux**.

Les soumissionnaires sont par conséquent priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés

Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°5124/DG/PAD DU 18/10/2 018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 08/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 25 AVRIL 2018 POUR L'ETUDE EN VUE DE LA NORMALISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES (A PIEDS DANS L'EAU » AU PORT AUTONOME DE DOUALA (CIMENCAM, DANGOTE, ALUCAM ET SGMC).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique

L'Appel d'Offres International Ouvert N° 008/AOIO/PAD/CIPM-A5/2018 du 25 Avril 2018 pour l'étude en vue de la normalisation des activités industrielles « Pieds dans l'eau » au Port Autonome de Douala (CIMENCAM, DANGOTE, ALUCAM et SGMC) est déclaré infructueux.

Par conséquent, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 18 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N° 006/D/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'ATTRIBUTION SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ, AU QUARTIER BITENG MAETUR.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER), par Décision DECISION N° 006/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2018, du 23/11/2018

Communique:

La Société ETS ESCO & FILS BP 4075 DOUALA est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension de réseau d'eau potable dans la ville de Yaoundé, au quartier BITENG MAETUR, pour les montants et délai ci-après:

SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
ETS ESCO & FILS BP 4075 DOUALA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	25 1556 740	Deux (02) mois
	MONTANT TTC F CFA	29 998 220	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division du Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 23 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CENTRALE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS ET CONSOMMABLES MÉDICAUX ESSENTIELS

**COMMUNIQUÉ PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°AONO/006/CENAME/CMS/2018, RELATIF A LA FOURNITURE DES PRODUITS SANITAIRES A LA
CENAME**
[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME), Maître d'Ouvrage, communique :

Le soumissionnaire dont le nom suit est retenu attributaire pour la fourniture des produits sanitaires, objet de l'Appel d'Offres ci-dessus cité, pour les lots suivants :

N° lot	Désignation	Présentation	Quantités en unités	Prix unitaire (F CFA)	Valeur totale (FCFA)	Fabricant/ Soumissionnaire
1	Propionate de N,N-didécyl-N-methyl-poly(oxyéthyl)ammonium(x200) 5,95% Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide 0,7%	Sachet de 20 ml	268 800	245	65 856 000	CHRISTEYNS
2	Propionate de N,N-didécyl-N-methyl-poly(oxyéthyl)ammonium (x2) 5,95% Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide 0,7%	Bidon de 5 litres	1 536	33 500	51 456 000	CHRISTEYNS
3	Glutaraldéhyde 2,3 %	Bidon de 5 litres (x2)	1 024	14 950	15 308 800	CHRISTEYNS
4	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 3,5 % N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine 5,5 %	Sachet 20 ml (x250)	63 000	150	9 450 000	CHRISTEYNS
5	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 3,5 % N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine 5,5 %	Bidon de 5 litres (x2)	1 024	24 500	28 088 000	CHRISTEYNS
6	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 0,14 % N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine 0,25 %, Ethanol 24 %	Spray en 750 ml (x 6)	10 800	2 425	26 190 000	CHRISTEYNS
7	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 0,14 % N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine 0,25 %, Ethanol 24 %	Bidon de 5 litres (x2)	2 048	7 500	15 360 000	CHRISTEYNS
8	Laureth sulfate de sodium 2,52 % Cocamido propyl Bétaine 2,20 %	Flacon de 500 ml (x20)	3 840	2 550	9 792 000	CHRISTEYNS

9	Laureth sulfate de sodium 2,52 % Cocamido propyl Bétaine 2,20 %	Flacon de 1 Litre airless (x12)	1 728	3 450	5 961 600	CHRISTEYNS
10	Paraffinum Liquidum 9% PEG-6 Stéarate 5 %	Flacon de 1 Litre airless (x12)	1 728	9 950	17 193 600	CHRISTEYNS
11	Alcool Ethylique 72%	Flacon 100 ml (x30)	24 000	850	20 400 000	CHRISTEYNS
12	Alcool Ethylique 72%	Flacon 500 ml + Pompe montée 3 ml (x40)	3 840	1 600	6 144 000	CHRISTEYNS
13	Alcool Ethylique 72%	Flacon 1 litre airless dosage 3 ml (x24)	3 456	3 000	10 368 000	CHRISTEYNS
14	Lessive textiles sans phosphate (sodium percabonate, disodium metasilicate, sodium silicate, sodium dodecyl benzene sulfonate)	Sac 20 kg Lessive désinfectante	200	41 000	8 200 000	SOPRODIS
15	Lessive textiles sans phosphate (sodium percabonate, disodium metasilicate, sodium silicate, sodium dodecyl benzene sulfonate)	Tablette 125 x40	240 000	165	39 600 000	SOPRODIS
16	Didecyldimethylammoniumchloride - Isopropanol - Di-Alkyl ester of triethanol ammonium methyl sulfate	Adoucissant désinfectant / 5 kg	272	17 995	4 894 640	SOPRODIS
17	Didecyldimethylammoniumchloride - Alcohol - Alcohol ethylique	Sachet 3D Agrumes 250 x 20 ml	456 000	100	45 600 000	SOPRODIS
18	Didecyldimethylammoniumchloride - Alcool isopropylique - Phenoxyethanol -Cinnamaldéhyde	ELIGERM 50 ml	1 920	8 125	15 600 000	SOPRODIS
MONTANT TOTAL ATTRIBUTIONS					392 462 640	ADIPHAR

YAOUNDE le 5 Décembre 2018

Le délai de livraison exigé par le Maître d'Ouvrage est de quarante cinq (45) jours, rendu magasins de la CENAME, pour compter de la date de notification de l'Ordre de service.

L'attributaire ou son représentant dûment désigné est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés de Médicaments de la CENAME pour recevoir la notification du projet de Marché correspondant. **WABAM Joseph**
 Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Direction des Approvisionnements de la CENAME, à l'exception des exemplaires destinés à l'ARMP. Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005417/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

L'appel d'offres national ouvert 018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 26/07/2018 relatif à la fourniture du matériel informatique au Port Autonome de Douala est déclaré **infructueux**.

Le soumissionnaire est par conséquent prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005418/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE UNIVERSEL (INFORMATIQUE; TÉLÉPHONIQUE, ÉLECTRIQUE DÉDIÉ) AU PORT AUTONOME DE DOUALA (6E, 7E, 8E, 10E ET 12E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE IGH SIMAR).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

La société EERDIS, BP 17472 Douala, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offres susvisé pour un montant de **F CFA TTC 77 171 775 et un délai d'exécution de soixante-quinze (75) jours**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de lettre-commande y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°0005416/DAG/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 18/09/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES TECHNIQUES DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE DE RECHERCHE ET D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE REFOULEMENT DES MATÉRIAUX DE DRAGAGE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

L'appel d'offres international ouvert N° 023/AOIO/PAD/CIPMAS/2018 du 18/09/2018 pour le recrutement d'un cabinet d'études techniques devant réaliser l'étude de recherche et d'identification de nouveaux sites de refoulement des matériaux de dragage au Port Autonome de Douala est déclaré **infructueux**.

Les soumissionnaires sont par conséquent priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés

Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°5124/DG/PAD DU 18/10/2 018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 08/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 25 AVRIL 2018 POUR L'ETUDE EN VUE DE LA NORMALISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES (A PIEDS DANS L'EAU » AU PORT AUTONOME DE DOUALA (CIMENCAM, DANGOTE, ALUCAM ET SGMC).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique

L'Appel d'Offres International Ouvert N° 008/AOIO/PAD/CIPM-A5/2018 du 25 Avril 2018 pour l'étude en vue de la normalisation des activités industrielles « Pieds dans l'eau » au Port Autonome de Douala (CIMENCAM, DANGOTE, ALUCAM et SGMC) est déclaré infructueux.

Par conséquent, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 18 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N° 006/D/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'ATTRIBUTION SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ, AU QUARTIER BITENG MAETUR.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER), par Décision DECISION N° 006/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2018, du 23/11/2018

Communique:

La Société ETS ESCO & FILS BP 4075 DOUALA est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension de réseau d'eau potable dans la ville de Yaoundé, au quartier BITENG MAETUR, pour les montants et délai ci-après:

SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
ETS ESCO & FILS BP 4075 DOUALA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	25 1556 740	Deux (02) mois
	MONTANT TTC F CFA	29 998 220	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division du Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 23 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°06/DC/CW/DG/DAFM-CTR/CIPM/2018 DU 23/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 23/10/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE YAOUNDE AU QUARTIER BITENG MAETUR.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation ;
Vu Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre ; Vu La Résolution N°002/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés de la CAMWATER
Vu La Résolution N°003/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés (CIPM auprès du Directeur Général de la CAMWATER.
Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°022/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 du 23/10/2018 pour la réalisation des travaux d'extension de réseau d'eau potable dans la ville de Yaoundé, au quartier Biteng Maetur
Considérant Les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 23/11/2018 et la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du 23/11/2018 par lettre N°0063/CIPM/ALB/BNLF/2018.

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné

SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
ETS ESCO & FILS BP 4075 DOUALA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	25 1556 740	Deux (02) mois
	MONTANT TTC F CFA	29 998 220	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 23 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°2252-18/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 24/08/2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE UNIVERSEL (INFORMATIQUE, TÉLÉPHONIQUE, ÉLECTRIQUE DÉDIÉ) AU PORT AUTONOME DE DOUALA (6', 7E, 8', 10' ET 12E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE IGH SIMAR)..

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Vu l'Appel d'offres national ouvert n° 019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 24/08/2018 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de câblage universel (informatique, téléphonique, électrique dédié) au Port Autonome de Douala (6', 7', 8', 10' et 12e étages de l'immeuble IGH SIMAR);
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}. - La société **EERDIS, BP 17472 Douala**, est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n° 019/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 24/08/2018 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de câblage universel (informatique, téléphonique, électrique dédié) au Port Autonome de Douala (6', 7e, 8', 10' et 12e étages de l'immeuble IGH SIMAR).

- MONTANT DU MARCHÉ **77 171 775 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **Soixante-quinze (75) jours**

ARTICLE 2. - La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3. - Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°2263-18/DG/PAD DU 13/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 020/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 DU 17/09/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL ET DU BÂTIMENT DES ARCHIVES À PARTIR DU POSTE DE TRANSFORMATION ARN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Vu l'Appel d'offres national ouvert n° 020/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 du 17/09/2018 pour les travaux de réhabilitation de l'alimentation électrique du centre médico-social et du bâtiment des archives à partir du poste de transformation ARN.
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Infrastructures, Conception-Réalisation et Autres Équipements du Port Autonome de Douala;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}. - La société **AMENAGUS SARL, BP 7089 Douala**, est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n° 020/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 du 17/09/2018 pour les travaux de réhabilitation de l'alimentation électrique du centre médico-social et du bâtiment des archives à partir du poste de transformation ARN.

- MONTANT DU MARCHÉ **21 863 295 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **Quarante-cinq (45) jours**

ARTICLE 2. - La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3. - Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 13 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° S : DIX VÉHICULES PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 DE 09 CV AU PLUS).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 5 : Dix véhicules pick-up double cabine 4x4 de 09 CV au plus).

- MONTANT DU MARCHÉ **229 000 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 2 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 3 : VINGT ET UN VÉHICULES SUV DE 11 CV AU PLUS).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 3 : Vingt et un véhicules SUV de 11 CV au plus).

- MONTANT DU MARCHÉ **504 000 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 21 Septembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 4 : SIX VÉHICULES BERLINES DE 09 CV AU PLUS).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala lot n° 4 : Six véhicules berlines de 09 CV au plus).

- MONTANT DU MARCHÉ **113 700 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 21 Septembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1957-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 1 : UN BUS AMÉNAGÉ POUR LE TRANSPORT DES HÔTES).-

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 1 : Un bus aménagé pour le transport des hôtes)..

- MONTANT DU MARCHÉ **143 108 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **130 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 21 Septembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1963-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 7 : SIX VÉHICULES BERLINES DE LIAISON 09 CV AU PLUS)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 7 : Six véhicules berlines de liaison 09 CV au plus)

- MONTANT DU MARCHÉ **85 800 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 21 Septembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1964-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 8 : DEUX VÉHICULES UTILITAIRES DE LIAISON DE 09 CV AU PLUS).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 8 : Deux véhicules utilitaires de liaison de 09 CV au plus).

- MONTANT DU MARCHÉ **85 800 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 21 Septembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1958-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ° 017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 2 : DEUX VÉHICULES BERLINES DE 13 CV AU PLUS).-

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n°017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 2 : Deux véhicules berlines de 13 CV au plus).

- MONTANT DU MARCHÉ **84 000 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 2 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°1962-18/DG/PAD DU 21/09/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/A0NO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT N° 6 : CINQ VÉHICULES PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 DE 09 CV AU PLUS).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}.- la société **CAMI (Cameroon Motors Industries), BP. 1217 Douala,,** est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à l'appel d'offres national ouvert n017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala (lot n° 6 : Cinq véhicules pick-up double cabine 4x4 de 09 CV au plus).

- MONTANT DU MARCHÉ **127 250 000 FCFA TTC**
- DELAI D'EXECUTION **60 jours**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifié au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 21 Septembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°2250-18/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 023/ AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 18/09/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES TECHNIQUES DEVANT RÉALISER L'ÉTUDE DE RECHERCHE ET D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE REFOULEMENT DES MATÉRIAUX DE DRAGAGE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du +Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres international ouvert n° 023/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 du 18/09/2018 pour le recrutement d'un cabinet d'études techniques devant réaliser l'étude de recherche et d'identification de nouveaux sites de refolement des matériaux de dragage au Port Autonome de Douala;;
Vu le procès verbal de la 44ème session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Service du Port Autonome de Douala;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} L'Appel d'Offres National Ouvert n° 023/AOIO/PAD/CIPM-AS/2018 du 18/09/2018 pour le recrutement d'un cabinet d'études techniques devant réaliser l'étude de recherche et d'identification de nouveaux sites de refolement des matériaux de dragage au Port Autonome de Douala est déclaré infructueux.

ARTICLE 2.- L'Appel d'Offres susvisé est déclaré infructueux en application des dispositions de l'article 95 du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala.

ARTICLE 3 La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°2058-18/DG/PAD DU 02/10/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 20/07/2018 POUR L'ACQUISITION DES VÉHICULES AU PORT AUTONOME DE DOUALA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du +Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres international ouvert n° l'Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala ;
VU le procès-verbal de la 3^{ème} session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} Le lot n° 9 (un (01) camion équipé d'un bras articulé HIAB d'une capacité de 6 tonnes) de l'appel d'offres national ouvert n° 017/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 20/07/2018 pour l'acquisition des véhicules au Port Autonome de Douala est déclaré infructueux.

ARTICLE 2.- L'Appel d'Offres susvisé est déclaré infructueux en application des dispositions de l'article 95 du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala.

ARTICLE 3 La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 2 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°2251-18/DG/PAD DU 09/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 26/07/2018 RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du +Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert n° ouvert n° 018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 26/07/2018 relatif à la fourniture du matériel informatique au Port Autonome de Douala ;
Vu le procès verbale de la 44ème session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Service du Port Autonome de Douala;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} L'Appel d'Offres National Ouvert n° 018/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 26/07/2018 relatif à la fourniture du matériel informatique au Port Autonome de Douala est déclaré **infructueux**.

ARTICLE 2.- L'Appel d'Offres susvisé est déclaré infructueux en application des dispositions de l'article 95 du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala.

ARTICLE 3 La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 9 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°2186/DAG/DG/PAD/2018 DU 31/10/2018 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 DU 18/09/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES BANDES BORDS A QUAI AU PORT DE DOUALA (DU QUAI 2 AU QUAI 17)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargée de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Organisation et Fonctionnement du +Comité Interne chargé de l'examen des différends dans le système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'Offres National Ouvert n° 021/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 du 18 Septembre 2018 pour les travaux de réfection des bandes bords à quai au Port de Douala (du quai 2 au quai 17) ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} L'Appel d'Offres National Ouvert n° 021/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 du 18 Septembre 2018 pour les travaux de réfection des bandes bords à quai au Port de Douala (du quai 2 au quai 17) est déclaré infructueux.

ARTICLE 2.- L'Appel d'Offres susvisé est déclaré infructueux en application des dispositions de l'article 95 du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala.

ARTICLE 3 La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 31 Octobre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

**DECISION N°022/PR/MINMAP/DRLT/DDSM DU 08/11/2018 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE -
COMMANDE N°35/LC/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/ CDP/2015 DU 17/08/2015 RELATIVE AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE NYIZAGHE,
COMMUNE DE NYANON, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE
D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON FINANCEMENT : BIP 2015**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME

Autorité contractante

Vu la constitution ;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics en son titre VI relatif aux dispositions diverses, transitoires et finales notamment son article 206;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement; Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la

Présidence de la République;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics et complété par le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu Le Décret N° 2012/075 08mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines -

dispositions du décret N°2001/648 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu L'arrête N°0222/ÇAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics; ?

Vu la Lettre Commande susmentionnée; Vu la mise en demeure adressée au Cocontractant en date du 08 septembre 2015; Vu le procès-verbal du 05 novembre 2015 constatant la carence du cocontractant; Vu la notification du constat de carence au Cocontractant en date du 15 Août 2018; _ Vu les pièces versées au dossier. "

DECIDE

Article 1: En application des dispositions de l'article 100 du Décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics, la Lettre Commande N°35/LC/MINMAP/DRLT/DDSM /SPM/CDP/2015 du 17/08/2015, pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe de NYIZAGHE, est, pour compter de signature de la présente Décision, résiliée aux torts, frais et risques exclusifs des **ETS ETRASE, B.P : 85 Edéa, Tel: 699 517 460 / 670 276 625, N° Contribuable : P046200195714P.**

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article 102 alinéa 1" du Code des Marchés Publics, l'entreprise sus visée est interdite de soumission à la commande publique pour une durée de deux (02) ans à compter de la date de signature de la présente Décision. Pendant la période d'interdiction, celle-ci ne peut faire acte de candidature ni co-traiter ou sous-traiter tout ou partie des prestations objet de la commande publique, sauf dérogation spéciale exclusivement accordée par le Ministre chargé des Marchés Publics.

Article 3: Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et les Autorités Contractantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera./-

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

ADDITIF N°01 RELATIF AUX ARTICLES 11, 12.1, 13 ET LE RPAO : OUVETURES DES OFFRES, CRITERES ELIMINATOIRES ET METHODE DE SELECTION APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/18 DU 12/11/2018 POUR LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AER EN ASSURANCE MALADIE ET DES VÉHICULES EN RISQUE AUTOMOBILE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 12/12/2018, dans la salle de conférences de l'AER à partir de 15 heures, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. L'ouverture des offres financières se fera après l'analyse des offres techniques par la même Commission à une date ultérieure. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.
	Lire plutot L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 13/12/2018, dans la salle de conférences de l'AER à partir de 15 heures, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. L'ouverture des offres financières se fera après l'analyse des offres techniques par la même Commission à une date ultérieure. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

2	Critères d'évaluation						
	Au lieu de ... L'évaluation sera faite sur la base des critères prédéfinis auxquels seront attribués les points de manière à atteindre la note globale. Ces critères ont été groupés par rubriques ainsi qu'il suit : Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notés 0. suivants : - Absence d'agrément, - Dossier administratif incomplet ; - Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives, - Note technique inférieure à 75 points sur 100 ; - Présence d'informations financières dans l'offre technique ; - non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (en cas de RC automobile). Critères essentiels <u>Critères d'évaluation technique – Assurance maladie</u> <table><tr><th>N°</th><th>Critères</th><th>Notation</th></tr><tr><td>01</td><td>Présentation générale de l'offre</td><td>0</td></tr></table>	N°	Critères	Notation	01	Présentation générale de l'offre	0
N°	Critères	Notation					
01	Présentation générale de l'offre	0					

02	Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq dernières années (joindre première et dernière page du marché)	0
03	Références spécifique du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années	1
04	Description détaillée des garanties offertes	1
05	Modalités de mise en jeu de la garantie	1
06	Couverture des engagements réglementés	2
07	Couverture de la marge de solvabilité	1
08	Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années	2
09	Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité	0
Total		10

Critères d'évaluation technique – Assurance automobile

N°	Critères	Notation
1	Présentation générale de l'offre	0
2	Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq dernières années (joindre première et dernière page du marché)	0
3	Références spécifique du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années	1
4	Description détaillée des garanties offertes	1
5	Modalités de mise en jeu de la garantie	1
6	Couverture des engagements réglementés	2
7	Couverture de la marge de solvabilité	1
8	Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années	2
9	Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité	0

	TOTAL	10
--	--------------	-----------

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

2	Critères d'évaluation
	Lire plutot - Absence d'agrément, - Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives, - Note technique inférieure à 75 points sur 100 ; - Absence de la caution de soumission ; - Présence d'informations financières dans l'offre technique ; Non – respect du tarif minimum officiel obligatoire (en cas de RC automobile)
3	Méthode de selection
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Pour le Lot : 1, L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant. Pour le Lot : 2, L'Assureur sera choisi selon la méthode de moins disante.
4	Autres
	Au lieu de ... n/a
	Lire plutot Art 12.1 et le RPAO Critères éliminatoires - Absence d'agrément, - Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives, - Note technique inférieure à 75 points sur 100 ; - Absence de la caution de soumission ; - Présence d'informations financières dans l'offre technique ; Non – respect du tarif minimum officiel obligatoire (en cas de RC automobile) Pour le Lot : 1, L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant. Pour le Lot : 2, L'Assureur sera choisi selon la méthode de moins disante.

YAOUNDE le 4 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

ADDITIF N°01 RELATIF AL'ARTICLE 15.1 ET LE RPAO : CRITERES ELIMINATOIRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/AER/DG/CIPM/18 DU 12/11/2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS DE L'AER POUR L'EXERCICE 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 13/12/2018 dans la salle de conférences de l'AER à partir de 15 heures, par la CIPM-AER, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75% des points. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot L'ouverture des offres se fera en seul temps L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 13/12/2018,

2 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Critères éliminatoires

- Pièces substituées, falsifiées ou fausses déclarations ;
- Pièces administratives incomplètes ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de la copie du contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Absence d'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Note technique inférieure à 75 points sur les critères essentiels.

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- Références professionnelles (réalisations similaires accompagnées de justificatifs) ;
- Moyens humains (effectifs, qualifications, expérience du personnel employé, etc....) ;
- Moyens logistiques et méthodes ;
- Représentativité et organisation du travail.

Critères d'évaluation technique

<u>Critères</u>	<u>Notation (point)</u>
Présentation général de l'offre	05
Références du soumissionnaire dans les prestations similaire durant les cinq dernières années (joindre première et dernière pages du marché)	30
Moyens humains (effectifs, qualifications, expérience du personnel employé, etc...)	30
Moyens logistiques et méthodes (matériels de travail, moyens de contrôle....)	30
Représentativité dans différentes villes où travaille l'AER et organisation du travail (liaison avec le point focal de l'AER...)	05
TOTAL	100

Lire plutot

Art 15.1 et le RPAO Critères éliminatoires:

- Pièces substituées, falsifiées ou fausses déclarations ;
 - Pièces administratives incomplètes ;
 - Absence de la caution de soumission ;
 - Absence de la copie du contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
 - Absence d'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 - Présence d'information financière dans proposition technique ;
- Note technique inférieure à 75 points sur les critères essentiels

3 Attribution

Au lieu de ...

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection du mieux disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

3 Attribution**Lire plutot****Méthode de sélection du concurrent**

le consultant sera choisi par la méthosde de selection du moins disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO et le Code des Marchés Publics

YAOUNDE le 4 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BAMENDA

PUBLIC NOTICE PROLONGATION OF DEADLINE FOR SUBMISSION OF BIDS THE GOVERNMENT DELEGATE ON BEHALF OF THE BAMENDA CITY COUNCIL RE-LAUNCHED THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 002/ONIT/BCCATB/2018 OF 9TH NOVEMBER 2018 FOR THE CONSTRUCTION OF THE OFFICES FOR THE LOCAL COORDINATION UNIT OF THE C2D - "REGIONAL CAPITALS 2" IN BAMENDA UNDER THE EMERGENCY PROCEDURE. HE WISHES TO INFORM THE GENERAL PUBLIC AND THOSE BIDDERS WHO HAD EARLIER ACQUIRED THE TENDER FILES THAT THE DEADLINE FOR THE SUBMISSION OF BIDS ORIGINALLY SCHEDULED FOR 5TH DECEMBER 2018 HAS BEEN EXTENDED TO 19TH DECEMBER 2019. THIS EXTENSION OF DEADLINE IS DUE TO SOME ADMINISTRATIVE AND SECURITY CONSTRAINTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Each offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six(6) copies marked as such, should reach the office of the Coordinator of the local coordination unit(TEL: 677 850 332) not later than 5th December 2018 at 12:00 noon precisely and should carry the inscription: OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 002/ONIT/BCC/ITB/2018 OF 9th OF NOVEMBER 2018 FOR THE CONSTRUCTION OF THE OFFICES FOR THE LOCAL COORDINATION UNIT OF THE C2D - "REGIONAL CAPITALS 2" IN BAMENDA UNDER THE EMERGENCY PROCEDURE "To be opened only during the bid-opening session"
	Lire plutot 19th December 2019

BAMENDA le 3 Décembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

VICENT NJI NDUMU

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
📠 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com